

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 12 Juin 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Préparation du VIII^e Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 4917).

M. Icart, rapporteur général de la commission des finances.

M. Gaudin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Durafour, président de la commission de la production, rapporteur pour avis.

M. le président.

Mme Devaud, rapporteur du Conseil économique et social.

M. Barre, Premier ministre.

Benvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4931).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures

M. le président. La séance est ouverte.

★ (3 f.)

— I —

PRÉPARATION DU VIII^e PLAN

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 1055, 1117, 1108, 1112).

La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, en moins de six mois, nous aurons eu à examiner deux rapports successifs qui sont l'expression de travaux de planification.

Le premier — il y a quelques mois seulement — était le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan : il avait pour échéance la fin de 1980. Celui que nous examinons aujourd'hui dessine les orientations du VIII^e Plan, à l'horizon de 1985.

En six mois, ni les perspectives de l'évolution économique dans les prochaines années ni la problématique de la croissance n'ont radicalement changé. Bien au contraire, l'actualité confirme de façon spectaculaire, et même dramatique, le sens dans lequel paraît évoluer notre univers économique.

En conséquence, ne nous étonnons pas, mes chers collègues, si les options du VIII^e Plan se situent dans la logique du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Deux éléments caractérisent l'évolution des prochaines années ainsi que la direction dans laquelle doit s'engager notre action économique et sociale.

D'une part, notre avenir est désormais très largement dominé par les problèmes extérieurs.

D'autre part, il s'agit pour nous, face à ces contraintes, de reconquérir des marges de manœuvre et d'assurer une croissance aussi équilibrée que possible.

Que notre développement économique soit dominé par les problèmes extérieurs constitue sans aucun doute la particularité de notre époque, par opposition à la période couverte par les six premiers plans.

Ainsi que l'illustre la première partie du rapport sur les options du VIII^e Plan, le monde connaît aujourd'hui de profonds changements, en particulier une modification profonde des rapports de puissance. Pour reprendre l'une des expressions du texte, « la rareté a changé de camp ».

Trois incertitudes fondamentales ou remises en cause des équilibres anciens apparaissent aujourd'hui.

La première de ces incertitudes concerne l'énergie. S'agissant du pétrole, nous ne sommes assurés, pour les années qui viennent, ni des quantités ni des prix. Et nous voyons à l'œuvre, en ce domaine, des processus politiques autant que des mécanismes économiques, ce qui rend la prévision d'autant plus incertaine.

Les processus jouent d'ailleurs aussi bien du côté des pays producteurs que de celui des pays consommateurs ; nous venons, hélas ! de le constater. Nous avons vu récemment les Etats-Unis, pour des raisons sans doute largement électorales, adopter une attitude — que je qualifierai d'absurde et de dangereuse — qui consiste à subventionner la consommation d'une ressource rare.

L'incertitude porte aussi sur les approvisionnements futurs en matières premières, pour des raisons d'investissement et d'accès aux sources.

Enfin, il ne faut pas méconnaître l'apparition de nouveaux pays producteurs de biens manufacturés qui, sur certains créneaux, concurrencent nos productions.

Face à ces difficultés, la France doit retrouver une certaine marge de manœuvre vis-à-vis de l'étranger.

Tel doit être l'objectif, simplifié à l'extrême, mais dans toute son ampleur et sa difficulté.

Il nous est impossible, en effet, de supporter durablement un déficit important de nos échanges. En dehors de l'effet déflationniste qu'entraîne tout déficit extérieur, il en résulterait une dépréciation de notre monnaie qui aurait tôt fait de favoriser l'inflation intérieure et le chômage. A terme, cela ne manquerait pas également de nous placer sous la dépendance de nos principaux créanciers.

Là se trouve une de nos contraintes fondamentales, d'autant plus forte que nos importations se montrent particulièrement sensibles à toute élévation de notre niveau d'activité. L'expérience, comme toutes les projections, nous en apporte, hélas ! la preuve.

C'est dire que notre politique économique se heurte à des limites étroites s'agissant de l'action conjoncturelle et que ce ne peut être que par des actions structurelles que nous pourrions reconquérir durablement une plus grande autonomie. Seules de telles actions peuvent restaurer notre marge de manœuvre ou atténuer le coût des adaptations que nous connaissons dans les prochaines années.

Face au grave problème de l'emploi qui, dès à présent, se pose à nous, et face aux nouvelles données des rapports internationaux, nous devons impérativement mener une politique d'une très grande prudence dans la gestion des grands équilibres économiques.

Le rapport sur les options du VIII^e Plan décrit longuement, dans sa deuxième partie, les conditions de cette politique. Pour ma part, je m'arrêterai simplement sur trois points qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission des finances.

Il s'agit, tout d'abord, de l'évolution des finances publiques dans leur ensemble. J'entends par là celles de l'Etat, des collectivités locales, ainsi que de la sécurité sociale. Il apparaît, depuis plusieurs années, que nous avons de plus en plus de difficultés à maîtriser la progression des dépenses en ce domaine.

S'agissant de l'Etat, nous avons eu l'occasion de le constater encore récemment avec la loi de règlement du budget de 1977, notamment pour les dépenses de fonctionnement.

Pour les collectivités locales, la croissance de leurs dépenses nous est clairement apparue à l'occasion de l'examen de divers projets relatifs à leur fiscalité.

Quant à celles de la sécurité sociale, j'y reviendrai dans un instant.

Sans faire de l'équilibre du compte des administrations un principe impératif, il faut quand même avoir à l'esprit que leur déficit n'est pas extensible à l'infini et que la croissance des dépenses publiques pose inévitablement le problème de celle des prélèvements obligatoires.

A l'heure actuelle, la France tend en la matière à rejoindre les pays développés pour lesquels l'importance de ces prélèvements par rapport au produit intérieur brut est la plus élevée. En 1978, la pression résultant de ces prélèvements représentait 42,6 p. 100 du P.I.B. Parmi les pays de l'O.C.D.E., il est probable que seuls la Suède et les Pays-Bas nous dépassent.

Les projections tendanciennes actuellement disponibles nous amènent, aux alentours de 1985, à un pourcentage proche de la moitié du produit intérieur. A ce niveau, le problème n'est plus d'ordre quantitatif, il devient qualitatif car, monsieur le Premier ministre, nous risquons alors d'entrer dans un tout autre système économique et politique.

Les Français le savent-ils ? Et, s'ils le savent, est-ce bien le choix qu'ils ont exprimé à travers la présente majorité ?

Ainsi se trouvent posées pour le VIII^e Plan à la fois la question du coût de nos services publics de toute nature par rapport aux satisfactions qui en sont retirées et celle de la part du revenu national dont les citoyens peuvent librement disposer. Il y a sans doute en ce domaine des seuils de tolérance. D'autres pays en ont fait l'expérience.

La question de l'équilibre de notre système de transferts sociaux est le second point sur lequel je souhaiterais m'arrêter car, si elle se rattache au problème de l'équilibre des finances publiques au sens large, elle revêt cependant aujourd'hui une telle acuité qu'elle mérite un traitement particulier.

Le problème n'est pas nouveau. Voilà bien des années que plusieurs d'entre nous se sont inquiétés de l'extraordinaire expansion de nos dépenses sociales. Moi-même, dès 1971, j'avais pris l'initiative d'un amendement au VI^e Plan ayant pour objet la mise sous surveillance de l'évolution de nos dépenses de transferts. Aujourd'hui, la question se révèle de façon éclatante.

Quelques chiffres suffisent à le prouver. De 1971 à 1978, les transferts sociaux ont progressé en volume de près de 8 p. 100 par an tandis que les autres dépenses publiques n'augmentaient que de près de 5 p. 100.

Pour la seule année 1978, alors que la production intérieure brute a progressé de moins de 14 p. 100 en valeur, les prestations sociales ont augmenté de plus de 17 p. 100 et les dépenses de la seule assurance maladie de près de 19 p. 100.

Cette divergence entre l'évolution de la richesse nationale et celle des transferts sociaux qui dure depuis des années, montre que les déséquilibres constatés ne pourront être longtemps compensés par des augmentations de ressources.

D'ailleurs, il apparaît clairement, au vu des travaux préparatoires du rapport sur les options, qu'une majoration des cotisations sociales ne manquerait pas d'avoir un effet dépressif sur le niveau de notre activité et sur l'emploi.

Il faudra, en conséquence, envisager d'autres moyens de résoudre cette question. C'est du côté des dépenses que devra être inévitablement recherchée la maîtrise de notre système de transferts sociaux, ce qui nécessitera, sans aucun doute, des choix politiques douloureux et courageux. La solution sera d'autant plus douloureuse qu'elle sera tardive.

Le troisième point a trait aux conditions de financement de notre appareil productif.

Si nous voulons que notre appareil productif s'adapte au mieux, c'est-à-dire du fait des entreprises elles-mêmes, si nous voulons aussi que ce ne soient pas des entreprises assistées, ce qui compromettrait la solidité de notre développement, elles doivent trouver dans leurs activités les moyens d'assurer leur

propre évolution. Or, si elles ne dégagent pas par elles-mêmes une épargne suffisante, l'adaptation de notre système productif ne se fera pas.

C'est donc avec raison que le rapport sur les options insiste sur la nécessité de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante.

Mais cette condition ne suffira pas. L'action est également à porter sur d'autres points, comme l'adaptation de notre appareil financier, qui souffre d'un excessif cloisonnement, et aussi la révision et le redéploiement des aides publiques, objet des préoccupations répétées de la commission des finances, notamment lorsqu'elle s'élève contre la discrétion qui les entoure à l'occasion de l'examen des lois de finances. Monsieur le ministre de l'économie, c'est à vous que ces propos s'adressent plus particulièrement.

La brièveté de mon propos ne doit pas masquer l'importance du problème car, ne l'oublions pas, du dynamisme de nos entreprises dépend l'emploi.

Ces trois éléments — maîtrise des finances publiques, maîtrise de notre système de transferts sociaux, conditions de financement équilibré des entreprises — sont fondamentaux pour obtenir la croissance qui nous est nécessaire. Ce ne sont pas, bien entendu, les seuls, mais la commission des finances s'est accordée avec moi pour les considérer comme essentiels.

Au-delà des conditions générales de la croissance, évoquées par le rapport, six options regroupent les actions structurelles à entreprendre.

Les trois premières concernent directement l'adaptation de l'économie française aux nouvelles conditions internationales. Les trois autres concernent plus spécialement les éléments qualitatifs de notre développement.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces différentes options. Je les évoquerai à grands traits en insistant sur les points qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission des finances.

S'agissant des trois premières options — la réduction de notre dépendance en énergie et en matières premières, le développement de notre industrie et le renforcement des activités agricoles et alimentaires — elles sont directement destinées à faire face à la contrainte extérieure.

Pour ce qui est de l'énergie, la poursuite de notre équipement nucléaire reste au centre du dispositif. Notre dépendance, qui est aujourd'hui de 75 p. 100, devrait être ramenée dans une fourchette de 60 à 65 p. 100 en 1985.

Dans le secteur de l'énergie, les actions qui auront effet au cours du VIII^e Plan sont, pour la plupart, dès à présent engagées. C'est à un terme plus lointain que joueront la plupart des initiatives qui seront prises d'ici à 1985. Mais il faudra, dans la préparation du Plan, insister sur l'examen de points qui, dans les faits, ont été apparemment jusqu'à présent relativement négligés et, à cet instant, je m'adresse plus particulièrement à M. le ministre de l'industrie.

Tel est le cas des énergies nouvelles. Ainsi nous ne devons pas relâcher notre effort concernant l'énergie solaire et ne pas conclure à son absence de rentabilité à partir d'orientations qui, peut-être, n'ont pas été jusqu'à présent les meilleures.

L'énergie solaire thermodynamique est-elle celle qu'il faut de préférence développer ? Ne convient-il pas de porter également l'effort vers l'énergie photovoltaïque ? Cette énergie étant sous toutes ses formes le type même de l'énergie décentralisée, fallait-il choisir, de préférence, la construction de centrales importantes ?

De même, notre politique charbonnière mérite un examen approfondi. Compte tenu des ressources disponibles dans le monde — j'y insiste — et probablement en France, le charbon redevient une des énergies d'avenir.

Plusieurs députés communistes. Vous l'avez sacrifié !

M. Fernand Icart, rapporteur général. Nous devons faire un sérieux effort de recherche minière et d'investissement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos frontières.

La recherche pétrolière est également essentielle afin de diversifier nos sources d'approvisionnement. Par ailleurs, s'agissant de notre industrie de raffinage, notre politique doit être sans doute repensée. Nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte l'évolution du marché et des approvisionnements.

Nous n'avons pas épuisé toutes nos capacités hydro-électriques, notamment décentralisées.

Ce problème a été souvent évoqué dans cette enceinte, notamment lors des débats portant sur le VII^e Plan, mais aussi sur le VI^e et, au cours de la discussion concernant ce dernier, j'ai moi-même présenté un amendement en ce sens.

Enfin, les économies d'énergie constituent un chapitre particulièrement important. Le bilan en est, pour l'instant, sinon décevant, du moins modeste par rapport à ce qui avait été prévu voici peu d'années. Il faut, à mon avis, mieux définir la mission de l'agence pour les économies d'énergie.

Pour ce qui est de l'industrie, on notera la nécessité de favoriser l'innovation et la recherche et, en particulier, d'ouvrir cette dernière au monde industriel.

Il faut se féliciter que les problèmes de recherche et d'innovation soient traités avec ceux de notre développement industriel. Il ne faudrait pas considérer pour autant que la recherche constitue un domaine d'importance secondaire. Il s'agit là d'une des priorités les plus essentielles des prochaines années. De ce point de vue, il est impératif qu'il soit remédié à la dégradation relative des efforts financiers de l'Etat en ce domaine au cours des dernières années.

S'agissant des modalités de la politique industrielle, d'une façon générale, à l'exception des activités nouvelles, c'est moins une approche sectorielle qu'une approche de portée générale qui a été retenue. Elle s'explique par la nécessité d'agir sur tous les fronts et de laisser les entreprises prendre la responsabilité de leur développement sur des marchés en évolution rapide et sur lesquels elles seules sont capables de saisir les opportunités.

J'ajouterai à ces observations plusieurs éléments qui ont paru fondamentaux à la commission des finances :

S'agissant toujours de l'industrie, l'approche des échanges extérieurs lui est apparue conçue beaucoup plus en termes d'exportation qu'envisagée du côté des importations.

Il conviendra de marquer plus vigoureusement dans le VIII^e Plan la nécessité de procéder à une certaine reconquête du marché intérieur. En effet, d'une part, quelle que soit la branche, le succès à l'exportation suppose un certain enracinement dans l'économie nationale.

D'autre part, l'un des moyens d'assouplir la contrainte extérieure passe également par la restauration, dans notre industrie, d'une certaine capacité à répondre aux sollicitations de la demande intérieure. Le relâchement de cette contrainte est, en effet, indispensable pour assurer l'assouplissement de la liaison, aujourd'hui trop étroite, entre notre équilibre commercial et notre activité intérieure. Cela passe peut-être par une analyse détaillée de nos filières de production et par la localisation, sur ces filières, des obstacles à la production ou des goulots d'étranglement. Il appartient au Gouvernement de faire étudier cette question, qui nous paraît essentielle.

Enfin, une large part des membres de la commission des finances s'est jointe à moi pour estimer que le secteur tertiaire ne doit pas être négligé dans le VIII^e Plan comme il paraît l'être dans le rapport sur les options.

Il mérite une analyse approfondie : c'est lui qui sera appelé sans doute à contribuer le plus largement à la création d'emplois. Il a également un rôle à jouer dans l'équilibrage de notre balance extérieure, au moins pour certains secteurs : c'est le cas de l'ingénierie ou du tourisme.

S'agissant de la troisième option qui porte sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires, il est paradoxal que la France, compte tenu de ses atouts en ce domaine, ne dégage pas, dans ses échanges agro-alimentaires, l'excédent qui devrait normalement être le sien. Là aussi, le VII^e Plan devra aborder de façon approfondie la question des importations et de notre dépendance dans un certain nombre de secteurs, comme les protéines nécessaires à l'alimentation animale, les produits relevant de la filière du bois, les échanges de viande de porc et de mouton.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des industries agro-alimentaires, n'y a-t-il pas matière à s'interroger sur le dynamisme du secteur coopératif ?

En ce qui concerne les trois dernières options qui portent sur le cadre social de notre développement, je me bornerai également à quelques observations.

Pour ce qui est de l'option consacrée à l'emploi, elle constitue, à n'en pas douter, l'un des éléments essentiels du rapport.

Les problèmes de l'emploi résulteront, au cours des prochaines années, à la fois du ralentissement de la croissance, de facteurs démographiques et d'une évolution de la demande de travail de la part des femmes.

Une large part des actions envisagées dans le rapport sur les options est de nature très qualitative. Elles sont, bien sûr, indispensables. Mais l'effort doit être également quantitatif. Il conviendra de rechercher avec courage et lucidité dans la préparation du VIII^e Plan où se situent à l'heure actuelle les obstacles à l'embauche de la part des entreprises et tirer les conséquences qui s'imposent de cet effort d'analyse. Il se pose là, en effet, un problème sérieux.

De même, la question de la réduction de la durée du travail doit être posée. Mais, monsieur le Premier ministre, gardons-nous en ce domaine de compromettre la compétitivité de nos entreprises.

Evitons les solutions à caractère contraignant et sommaire. Ne nous engageons pas dans des voies irréversibles. (*Rires sur les bancs des communistes.*)

Dans la guerre économique que nous avons à livrer, n'introduisons pas de rigidité supplémentaire dans nos moyens et ne compromettons pas d'un côté la souplesse que nous aurons cherché à regagner par ailleurs.

Pour ce qui est de l'option relative aux transferts sociaux, je n'y reviendrai pas, l'ayant déjà évoquée tout à l'heure.

Je voudrais souligner toutefois que la démographie, et donc la famille, aurait pu être traitée à mon avis comme une option indépendante et pas seulement à l'occasion de l'évolution des transferts. La quasi-totalité des commissaires de la commission des finances a considéré que le problème démographique est bien une question qui conditionne notre avenir à long terme. Leur préoccupation s'est d'ailleurs matérialisée par des amendements que nous aurons à examiner. Cette question doit être mise d'autant plus en avant que, par une confusion bien naturelle, les Français ont tendance à ajuster leur démographie en fonction de leur perception des problèmes d'emploi.

Or ces deux questions ne se posent pas du tout à la même échéance. D'un côté, il s'agit d'effets qui se manifesteront progressivement sur une ou deux générations si aucune inflexion n'est constatée. De l'autre, il s'agit d'un problème de moyen terme.

En réservant un traitement spécial à la démographie et à la famille, on aurait pu à la fois tenter de définir les orientations d'une politique spécifique en ce domaine, et éviter dans l'opinion des confusions qui risquent de peser sur l'avenir de notre pays.

Enfin, s'agissant du cadre de vie, les options du VIII^e Plan reprennent un certain nombre d'orientations qui ne sont pas nouvelles par rapport aux plans précédents et que je ne commenterai pas spécialement, sans toutefois méconnaître leur importance.

Pour conclure, je voudrais souligner que notre degré de liberté à court terme sera peu élevé au cours des prochaines années et que des modifications structurelles profondes de notre économie et de nos comportements devront intervenir.

Les projections qui ont été effectuées à l'occasion des travaux de préparation du rapport sur les options le montrent. Prenons conscience que, comme toutes les projections, elles sont fondées sur un modèle qui décrit les structures et les comportements actuels de notre économie.

Elles nous montrent très étroitement dépendants de l'extérieur, avec un différentiel de croissance qui tend à s'amenuiser. Elles mettent en pleine lumière le problème de l'emploi dans les prochaines années. Elles montrent la très faible sensibilité de la croissance et de l'emploi à des variantes plus expansionnistes : accroissement des dépenses publiques, augmentation de la consommation des ménages, amélioration de l'environnement international.

La leçon en est claire : les conditions de fonctionnement de notre économie devront se modifier de façon appréciable. C'est là toute l'utilité du plan.

On entend souvent regretter qu'un objectif de croissance chiffré ne figure pas dans le document qui nous est soumis. Il ne s'en trouvera sans doute pas non plus dans celui qui consti-

tuera le VIII^e Plan. Je ferai observer que l'incertitude de l'environnement international rend hautement aléatoire la fixation d'un taux de croissance *a priori*. Si on veut en inscrire un dans le plan, il faudra aussi planifier le prix du pétrole. Mais, jusqu'à présent, le plan français n'est pas opposable à nos fournisseurs.

J'observerai également que l'inscription d'un taux de croissance n'est, en aucune façon, une garantie de volontarisme ou de réalisme. L'expérience passée est là pour nous le montrer.

Les circonstances nous obligent aujourd'hui à aller à l'essentiel. L'exhaustivité des plans précédents dans lesquels chacun trouvait sa part pouvait se justifier à une époque où la principale question à laquelle le plan devait répondre était celle de la répartition des fruits de la croissance. Les problèmes de répartition n'ont pas aujourd'hui disparu, bien au contraire. Mais il s'y ajoute un préalable que des années d'expansion, presque spontanée, nous avaient fait oublier : celui de l'existence même de la croissance.

Dans un monde marqué par des affrontements économiques graves, le plan doit raisonner en termes de stratégie et de priorités. C'est ce à quoi procède le rapport sur les options. La commission des finances l'a adopté en lui apportant quelques amendements qui expriment ses préoccupations.

Sous réserve de ces modifications, elle vous en propose l'adoption. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Gaudin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Claude Gaudin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dans le cadre de son avis, a étudié les secteurs du rapport soumis à notre approbation qui lui ont paru relever plus particulièrement de sa compétence : le travail et l'emploi, la protection sociale, le cadre de vie et l'habitat, la recherche. Sur tous ces secteurs, votre commission a formulé des observations et posé quelques questions.

A propos du travail et de l'emploi, qui correspond à l'action n° 4 retenue par le rapport sur les options, la commission s'est interrogée sur la place du secteur tertiaire et des services non marchands. Elle a souligné d'abord la nécessité de constituer un secteur tertiaire industriel, où l'artisanat jouerait un rôle privilégié, en assumant les fonctions de maintenance, de réparation, de service après vente.

Mais le développement de services non marchands est plus difficile à concevoir. Il n'est d'ailleurs pas évoqué parmi les options. Le développement de services non marchands proprement dits, c'est-à-dire gratuits, pose un problème de financement qui risque de conduire à une augmentation des coûts collectifs. Celle-ci ne sera supportable que si les consommations individuelles des biens marchands peuvent être limitées. Au travers des transferts de consommation que cette option implique, c'est la question du mode de vie des Français qui se trouve posée.

La commission, par ailleurs, a manifesté quelque scepticisme sur la portée des formules du rapport qui dénoncent « l'excessive centralisation des décisions, la rigidité des réglementations et le poids des habitudes administratives ». Ces formules relèvent de la clause de style et risquent de ne rien changer à la réalité. Est-ce, d'ailleurs, leur but ? Rien ne démontre que l'administration française soit prête à abandonner la moindre parcelle de son pouvoir.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'exercice des emplois, la commission n'a pas dissimulé une certaine perplexité : les objectifs envisagés ne risquent-ils pas de provoquer un renchérissement des coûts alors qu'il est dit dans la même section que nos entreprises doivent rester compétitives, notamment avec celles du tiers monde qui emploient une main-d'œuvre importante ?

L'orientation proposée ici apparaît un peu incertaine ; la priorité est-elle d'améliorer le sort des travailleurs ou de rendre notre économie plus compétitive ?

Sur l'aménagement des durées de travail, nous avons noté qu'aucune allusion n'était faite à la perspective qu'avait posée le VII^e Plan d'atteindre une durée hebdomadaire de quarante heures en 1980. Le rapport demande, dans le même domaine, ce que le VIII^e Plan se caractérise par des progrès très sensibles en ce qui concerne cette forme de travail.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, qu'une promotion du temps partiel ne manquera pas d'inciter des personnes, qui ne sont pas actuellement demandeurs d'emploi, à le devenir.

Enfin, votre commission a posé quelques questions sur la formation professionnelle des jeunes et sur l'immigration.

On peut se demander si l'apprentissage, qui a de grands mérites, n'est pas un type de formation dont il ne faut pas surestimer à l'excès les capacités.

Les conditions d'insertion professionnelle des apprentis ne vont-elles pas se dégrader du fait d'un développement trop rapide de cette formule ?

Quant à l'enseignement en alternance, souvent présenté comme la solution permanente aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, c'est une notion très floue, et l'on discerne mal encore quelle sera sa spécificité par rapport à la formation professionnelle continue.

La commission est d'accord sur la nécessité de l'arrêt de l'immigration, et d'une politique de retour des immigrés dans leur pays d'origine. Mais cette politique de retour n'est-elle pas conçue dans un état d'esprit trop strictement défensif ? Un aménagement des modalités du retour des immigrés, comportant une formation professionnelle adaptée, pourrait constituer, une utile contribution au développement des pays d'origine et accélérer leur accession au rang de partenaire économique.

Sur ce point, comme sur ceux qui viennent d'être évoqués, rien ne pourra se faire sans une harmonisation des politiques au niveau européen.

Pour la protection sociale, la commission a soumis à un examen critique le contenu du rapport sur ce sujet, notamment en ce qui concerne les moyens de parvenir à un équilibre financier de la sécurité sociale.

Le déficit prévu de la sécurité sociale représenterait 4,8 points de cotisations déplaçonnées en 1983 d'après un calcul de l'I.N.S.E.E., et 6 points du produit intérieur brut en 1985, soit une somme équivalente au doublement de l'impôt sur le revenu. Or, selon le rapport, il n'apparaît plus possible d'accroître la part des prélèvements obligatoires dans le P.I.B. Il est prévu une pause des dépenses publiques avec une marge de manœuvre différente pour les dépenses de transfert et les dépenses de l'Etat. La pression s'exercera surtout sur les dépenses de transfert qui ont augmenté beaucoup plus rapidement que les autres dépenses publiques de 1971 à 1978.

Dans ces conditions, la commission pose la question suivante : est-il raisonnable de penser qu'on pourra faire face à un surcroît de 6 p. 100 exigé pour la couverture des dépenses des régimes sociaux, par une lutte contre les gaspillages, les inégalités injustifiées et contre les modes de gestion insuffisamment rigoureux, comme le préconise le rapport ?

La commission a relevé des ambiguïtés, des contradictions, des lacunes, dans les orientations proposées dans le rapport.

Des ambiguïtés : il n'est pas aisé de consolider la protection sociale en maîtrisant son coût. Y aura-t-il ou non une diminution de la protection sociale ?

Le rapport ne choisit pas entre les trois modes de régulation des régimes qui sont proposés. Autoritaire, la régulation risque de porter atteinte au niveau de la protection sociale en liant les prestations aux grandeurs représentatives de l'activité économique. Le second moyen concevable est de subordonner toute augmentation de prestations à une augmentation simultanée de cotisations. Le troisième est incitatif et escompte d'une meilleure information la naissance de nouveaux comportements.

Des contradictions : j'en citerai une, relative aux régimes complémentaires. Peut-on à la fois accroître le rôle des régimes complémentaires, qui augmenteront les écarts de revenus indirects et revaloriser la situation des travailleurs manuels en modulant les revenus directs en leur faveur ?

Des lacunes : rien n'est dit sur l'inachèvement de l'harmonisation non plus que sur les droits sociaux des conjointes collaboratrices des travailleurs indépendants. Pourtant, des engagements ont été pris à leur sujet devant les électeurs.

S'agissant de la famille, rien n'est dit sur les grands thèmes de la politique des prestations familiales, étudiés dans un rapport demandé par le Parlement et pour lesquelles le temps du choix devrait être venu. Je veux parler de la simplification, de l'indexation, de la suppression des conditions de ressources, de la soumission à l'impôt sur le revenu des prestations familiales, de la forfaitisation du quotient familial.

Le rapport n'aborde pas le grand débat sur le financement de la sécurité sociale : budgétisation ou fiscalisation d'une partie des ressources, répartition des charges entre l'Etat, les collectivités locales et la sécurité sociale en matière de financement de la protection sociale.

La commission pose très clairement la question : est-ce donc une tâche surhumaine de réformer le financement de la sécurité sociale ?

Dans le domaine sanitaire, on peut affirmer sans se tromper que la période du VIII^e Plan sera celle des choix difficiles, compte tenu des contraintes qui s'imposent, notamment au plan financier. Avant 1981, des décisions importantes auront dû être prises et elles constitueront les éléments de référence pour la politique de la santé pendant les années qui suivront.

Cela est vrai pour la médecine de ville comme pour le secteur hospitalier, le système de prise en charge collective lui-même ou les actions sectorielles que doit mener en permanence le ministère — lutte contre les fléaux sociaux et promotion de la recherche, par exemple.

L'exercice de la médecine de ville a considérablement évolué depuis deux décennies. Elle se poursuivra pendant de nombreuses années encore. Le doublement des effectifs du corps médical en sept ans amplifiera l'importance des problèmes déjà posés et de ceux qui ne le sont pas encore. Dans ces conditions, le VIII^e Plan doit contenir des orientations précises.

La promotion du médecin généraliste est l'une des plus fondamentales. Elle doit être recherchée par une meilleure intégration de celui-ci dans le système de soins, donc un accroissement des liaisons avec l'hôpital et une meilleure préparation de ce praticien à l'exercice de ses fonctions. Cela passe par une réforme des études, actuellement entreprise, et par la définition d'une véritable politique de la formation médicale continue qui aurait dû être engagée depuis longtemps déjà. Enfin, sans remettre en cause la liberté d'établissement, un effort substantiel doit être fait pour obtenir une répartition géographique plus satisfaisante que l'actuelle.

Le secteur hospitalier, dont le développement récent a été souvent insuffisamment encadré et suivi au niveau de la gestion, devra faire l'objet d'une adaptation en vue d'une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre. Il importe que la satisfaction des besoins effectifs soit un élément de jugement déterminant, et non subsidiaire, dans les décisions concernant tant l'équipement que la gestion des établissements et des services.

L'aménagement des procédures et de la programmation des investissements à cette fin est donc une nécessité. La mesure de l'efficacité des soins sera également un élément d'appréciation dont la connaissance doit être développée. Ces nouvelles approches contribueront à mettre en lumière certains phénomènes contre lesquels ont dû réagir par exemple, la médicalisation des problèmes personnels et sociaux.

Ainsi que cela a été précisé par ailleurs, l'assurance maladie devra faire l'objet de mesures importantes, face à la croissance de la « demande ». Au-delà, l'ensemble du système de prise en charge collective connaîtra des réformes dont il importe que les orientations soient clairement définies : c'est le cas notamment de l'aide sociale dont le rôle et la place ne correspondent plus aux réalités actuelles et encore moins à venir.

La lutte directe contre les plus importants facteurs de morbidité et de mortalité est l'un des volets de la politique sanitaire qui exige une formulation précise des objectifs et des moyens, ainsi que cela a été fait pour les accidents de la route, la mortalité périnatale et pour le tabagisme. L'alcoolisme, dont bien des effets restent dissimulés, doit faire l'objet de mesures d'envergure sur les plans les plus divers.

L'effort de recherche dans le secteur médical et pharmaceutique doit non seulement être poursuivi mais encouragé pour que l'indépendance nationale dans ce domaine ne soit pas un vain mot. Depuis quelque temps, le régime des prix a permis un déblocage de la situation. Mais il reste encore à mettre au point un régime de financement satisfaisant et stable.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie et l'habitat, la commission approuve les orientations du rapport, mais souligne les difficultés financières qui seront à surmonter pour mener à bien une politique de déségrégation des générations et de meilleure intégration de la famille dans la ville.

A propos du cadre de vie et de l'environnement, nous avons également approuvé les remarques sur le développement excessif du phénomène des résidences secondaires et sur les modes de loisirs coûteux pour la collectivité. Il convient que soient précisés les moyens permettant de promouvoir des types de comportement plus profitables pour la collectivité en ayant présents à l'esprit les dangers engendrés par une urbanisation excessive des zones périphériques des grandes cités.

Sur les développements du rapport relatifs à la recherche, la commission n'a pas dissimulé une certaine déception, qui tient à la brièveté, à la généralité et au caractère assez superficiel des quelques lignes qui lui sont consacrées.

Le rapport ne paraît pas tenir compte des réflexions sur l'emploi scientifique élaborées par la commission Massenet. Il est très imprécis sur les objectifs qu'il énonce, par exemple la réévaluation des crédits budgétaires de la recherche. Il indique que le VIII^e Plan devra porter remède à la trop grande concentration de la recherche technologique en France, mais ne dit rien des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Puisque le rapport, très classiquement et très utilement, demande que le monde de la recherche s'ouvre plus largement aux préoccupations économiques, notamment dans le secteur des énergies nouvelles, la commission a chargé son rapporteur de poser une question très précise au Gouvernement. Comme M. le secrétaire d'Etat à la recherche l'a déjà signalé à l'Assemblée nationale, les textes s'opposent dans notre pays à ce qu'un chercheur universitaire qui veut créer une entreprise puisse le faire sans quitter l'Université. Beaucoup y renoncent, en conséquence, pour le plus grand dommage des relations entre l'Université et l'industrie. Il y a là un blocage qui n'existe pas dans d'autres pays et qu'il faudrait surmonter, sans doute par le vote d'une loi. Le Gouvernement est-il disposé à déposer un projet de loi, ou, à tout le moins, à étudier le problème ?

Mesdames, messieurs, compte tenu de ces observations, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Michel Durafour, président et rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Michel Durafour, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, c'est une rude tâche que de prétendre maîtriser l'avenir. C'est vrai en tout temps, mais davantage encore quand la tempête fait rage, quand toute prévision relève du défi.

La mondialisation de l'économie, en effet, se place dans une perspective à long terme. La planification, dès lors, n'est plus soumise aux seules évolutions de la démographie, mais elle doit prendre en compte un environnement international caractérisé par une croissance faible, une situation monétaire chaotique, une orientation protectionniste consécutive aux prélèvements pétroliers et la stratégie d'autrui, axée, comme la nôtre, sur les créneaux porteurs de demandes nouvelles. La matière grise, dont nous sommes fiers, est désormais la chose la mieux partagée de la terre, et il n'y a plus là un gisement de l'Occident susceptible de spéculation.

Le rapport sur les principales options du VIII^e Plan éclaire les propositions faites par des vues prospectives rigoureuses. Les craintes relatives à un épuisement de l'énergie et des matières premières reposent davantage sur des raisons politiques et économiques que sur leur non-disponibilité.

Vous avez rappelé, monsieur le Premier ministre, que toutes les leçons n'ont pas été tirées des changements du monde depuis 1970. La concurrence des nouveaux pays industrialisés, à bas salaires, menace les industries occidentales, et plus particulièrement celles de la France, rendant la compétitivité aléatoire, fragile et fugace.

Cela constaté, quelle est la stratégie à moyen terme proposée ?

« L'emploi dépend de la croissance qui dépend de l'équilibre extérieur ».

A partir de là, à partir de ce théorème — que j'ai trouvé — la croissance, selon les auteurs du Plan, doit répondre à quatre impératifs.

Elle doit être compatible avec l'environnement international et concertée à l'échelon européen. La commission de la production et des échanges partage ce sentiment.

Elle doit être non inflationniste. Vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, devant le Conseil économique et social, que la France était entrée dans le système monétaire européen « pour montrer, de la manière la plus nette, qu'elle voulait se ranger derrière les pays à monnaie solide, à côté du deutschemark qui restera une monnaie forte en raison de la propension à la stabilité qui caractérise les partenaires socio-économiques en Allemagne fédérale ». C'est une analyse que je trouve excellente.

La croissance doit être régulière, à peine d'entraîner le déficit des échanges et l'inflation, ce qui exclut toute relance globale.

Enfin, la croissance doit être la plus rapide possible. Toute proposition chiffrée étant difficile du fait de la conjoncture et des soudains et imprévisibles renversements de tendance, aucun taux n'est avancé. Je crois que c'est la sagesse.

Des six options du VIII^e Plan, quatre intéressent la commission de la production et des échanges, à savoir les trois premières et la dernière : réduire notre dépendance en énergie et matières premières, développer une industrie concurrentielle, renforcer les industries agricoles et alimentaires, améliorer l'habitat et le cadre de vie.

Il va de soi que les deux autres options — maîtriser le coût des transferts sociaux, actions spécifiques pour l'emploi — ne sont pas sous-estimées par la commission de la production et des échanges qui les considère comme des préalables. Simplement, par souci de rigueur — j'allais dire de déontologie — la commission a souhaité limiter le périmètre de son intervention.

Au cours d'un débat que j'ai suscité, et auquel ont pris activement part tous les commissaires, et notamment MM. Roland Huguet et Xavier Hamelin, la commission s'est tout particulièrement préoccupée des répercussions sur l'économie et sur l'emploi — lesquelles peuvent être positives ou négatives — de l'informatisation de la société et a regretté que, au moins en apparence, une suite concrète ne paraisse pas être donnée dans le projet de loi aux réflexions du rapport Nora-Mine.

La commission m'a donné mandat de demander au Gouvernement d'éclairer le Parlement sur ce point et de faire de ce problème l'un des principaux thèmes de réflexion du commissariat général lors de la deuxième phase d'élaboration du VIII^e Plan.

Comment la télématique s'intègre-t-elle dans la vie économique, sociale et culturelle du monde futur ? A quelles conditions ? A quel prix ? Pour quel destin ?

J'aborde l'option I : « Réduire notre dépendance en énergie et en matières premières. »

S'agissant de l'énergie, le rapport indique que les cinq années du VIII^e Plan seront « une période à hauts risques », l'hypothèse d'une rupture entre l'offre et la demande ne pouvant être exclue.

Les actions proposées à partir de cette analyse tournent autour de deux axes : la réalisation d'économies d'énergie, accompagnée d'une meilleure utilisation de celle-ci ; la diminution de la part du pétrole et, plus généralement, de la part des énergies importées dans notre consommation d'énergies primaires.

L'élément décisif de ce deuxième volet est constitué par le programme électronucléaire.

Je n'évoquerai que brièvement les économies d'énergie. A l'occasion de la discussion d'un texte récent, notre collègue Weisenhorn a eu l'occasion de développer ce sujet et d'exposer les observations et les suggestions de la commission. J'insisterai cependant sur deux points : la nécessité de développer une politique de recherche et d'innovation et les efforts à

conduire afin de convaincre le secteur industriel de procéder aux investissements indispensables. A ce prix — et à ce prix-là seulement — on obtiendra des résultats tangibles. Cela exige une réforme des aides, et peut-être des incitations fiscales, mais, bien davantage, cela suppose une réforme des comportements.

Le deuxième axe a trait à la diversification et à la sécurité de nos approvisionnements en énergie. Si l'on retient l'hypothèse d'un taux de croissance de 4 p. 100 par an, la consommation en énergie primaire totale, non compris la pétrochimie, devrait, en 1985, atteindre 225 millions de tonnes d'équivalent-pétrole, dont 111 en provenance du pétrole. Dès ce moment, le nucléaire devrait intervenir à hauteur de 43 millions de tonnes d'équivalent-pétrole, ce qui exige naturellement la continuation de notre effort actuel dans le domaine nucléaire. Cela paraît indispensable à la commission qui souhaite que le VIII^e Plan étudie en détail les problèmes de sécurité et de diversification de notre approvisionnement en uranium.

Le rapport me semble cursif sur les autres sources d'énergie. Il est vrai que ses auteurs, et je les en félicite, ont délibérément renoncé à l'établissement d'un catalogue. J'applaudis à l'abandon des litanies. Il me semble cependant qu'on aurait pu insister davantage sur le renouveau du rôle dévolu au Japon, ainsi que sur les efforts à accomplir en direction des énergies nouvelles : énergie solaire, énergie voltaïque et biomasse. Même s'il s'agit d'énergies d'appoint, elles auront leur importance à une certaine époque.

Pour les matières premières, notre taux de suffisance n'est que de 45 p. 100. La commission suggère donc de retenir comme une option fondamentale la réduction de notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et la constitution de stocks de sécurité. Ces questions sont d'ailleurs traitées — c'est pourquoi je ne fais que les effleurer — chaque année par la commission, à l'occasion de l'examen du budget du ministère de l'industrie et des crédits du bureau de recherches géologiques et minières.

J'en arrive à l'option II : « Le développement d'une industrie concurrentielle ».

Le rapport, après avoir souligné la nécessité de renforcer l'industrie française et d'en accroître la compétitivité détermine deux principes sur lesquels doit reposer la politique industrielle de l'Etat.

D'abord, un partage clair des responsabilités entre l'Etat et les entreprises, avec le développement des mesures tendant à favoriser l'esprit d'initiative; ensuite, des interventions limitées à des cas où les entreprises ne peuvent atteindre par leurs propres moyens les objectifs : les secteurs à privilégier; les conversions indispensables; les études sur les techniques ou sur les évolutions de marché.

Le renforcement des entreprises industrielles françaises est au centre de la politique suivie depuis plusieurs années par le Gouvernement. La limitation des coûts salariaux et de l'ensemble des charges de l'entreprise, la lutte contre l'inflation, la stabilité du franc, la recherche de la maîtrise des finances publiques ont pour objet de créer les conditions favorables à l'investissement industriel.

Cependant, il est clair que cette politique doit être relayée par des dispositifs plus spécialisés. Le rapport sur les options du VIII^e Plan classe ces dispositifs sous quatre rubriques : les conditions de financement des entreprises; l'aide à l'innovation; l'adaptation de la recherche; le développement du tissu industriel.

Il n'est pas question de hiérarchiser ces différentes préoccupations, mais il est évident que l'amélioration des conditions de financement des entreprises est un objectif qui doit être poursuivi avec un acharnement particulier.

Je reviendrai, dans mes conclusions, sur l'aide à l'innovation et sur l'adaptation à la recherche.

Le renforcement du tissu industriel constitue un objectif fondamental.

La commission estime qu'à l'occasion des réflexions à conduire sur ce sujet, il importe de définir les moyens, pour notre industrie, de procéder à une certaine reconquête des différents créneaux de production totalement ou partiellement abandonnés, notamment le secteur des motocycles, des moteurs de tracteurs, des appareils photographiques ou des chaînes haute-fidélité.

L'option III concerne le renforcement des activités agricoles et de l'industrie alimentaire. Je traiterai rapidement de cette option, compte tenu du prochain débat qui aura lieu sur la loi d'orientation agricole.

Je noterai cependant une double volonté manifestée nettement par la commission : d'une part, le développement des échanges par la conquête de nouveaux marchés extérieurs; d'autre part, la réduction des importations par une production plus importante des produits de grande consommation et une économie des moyens, notamment ceux acquis à l'étranger. Vous me répondrez, monsieur le Premier ministre — et j'en suis parfaitement conscient — qu'il n'est pas facile de prétendre conquérir de nouveaux marchés extérieurs tout en essayant de réduire nos importations.

L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie constitue l'option IV. Nombreux sont ceux qui ont pensé qu'il s'agissait, avec l'énergie et l'emploi, d'une option essentielle, celle qui conditionne le développement de la vie familiale et sociale et l'épanouissement de l'individu.

Les réflexions et les propositions des auteurs du Plan ont conduit la commission à faire quelques observations. S'il est vrai que, depuis vingt ans notamment, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne le logement, tout n'est pas réglé ni sur le plan quantitatif, ni sur le plan qualitatif. La commission de la production et des échanges demande donc que le VIII^e Plan définisse, notamment en matière de surface des logements des orientations précises.

Mais la commission a noté que l'habitat est aussi un enjeu économique. L'industrie du bâtiment peut et doit apporter une contribution à la création d'emplois.

Par ailleurs, l'habitat est un secteur clé pour la mise en œuvre d'une ambitieuse politique d'économies d'énergie.

Le secteur résidentiel a consommé, en 1978, soixante-quatre millions de tonnes d'équivalent-pétrole, soit près de 40 p. 100 de la consommation globale d'énergie, principalement pour le chauffage. Des progrès importants ont été réalisés depuis 1974, mais des efforts restent à accomplir si l'on veut atteindre l'objectif de vingt millions de tonnes d'équivalent-pétrole d'économie dans ce secteur en 1985.

Renonçant à être exhaustif, ce qui serait d'ailleurs bien difficile et contraire, sans doute, au principe même de la planification, je bornerai mon propos à quelques propositions en ce domaine.

En préalable, il faut se donner les moyens de mieux connaître la demande pour mieux répondre aux besoins. Il convient donc de se doter des moyens permettant de connaître les besoins réels, afin d'éviter d'avancer des chiffres qui ne reposent sur aucune réalité.

En outre, il convient de formuler des engagements précis pour l'amélioration de l'habitat existant et pour les économies d'énergie dans le secteur du logement.

Ensuite, il faut dresser, à mi-parcours du VIII^e Plan, le bilan de la réforme de l'aide au logement et programmer, le cas échéant, un redéploiement des mesures fiscales d'aide au logement en vue de renforcer leur efficacité sociale et de faciliter la mobilité résidentielle.

Enfin, il faut promouvoir la qualité de l'habitat et un nouvel urbanisme qui tienne compte des exigences des femmes et des hommes de ce temps et qui soit adapté à un autre style de comportement et d'existence.

Le Plan est un tout, un volume, une encyclopédie. Il est pratiquement impossible au rapporteur de formuler un jugement complet sur un tel ensemble. En conclusion, je préfère donc procéder par touches, en insistant sur quelques points qui me paraissent à la fois importants et chargés de symboles.

J'évoquerai d'abord, en y insistant, monsieur le Premier ministre, le problème de la recherche.

L'effort national de recherche est insuffisant. Depuis dix ans, la part de dépense consacrée en France à la recherche par rapport à la production intérieure a connu une baisse, jusqu'en 1973, puis une stagnation, alors qu'on assiste au phénomène inverse en République fédérale d'Allemagne et au Japon.

Par ailleurs, l'effort de recherche n'est pas assez directement orienté vers les besoins prioritaires de l'économie.

Les milieux de la recherche ne sont pas suffisamment ouverts aux demandes et aux besoins des entreprises. Les entreprises, pour leur part, témoignent à l'égard des universitaires et des chercheurs d'une méfiance tout à fait anachronique dans le monde de développement continu des connaissances et des techniques dans lequel nous vivons. Le cheminement conjoint des chercheurs, universitaires et industriels me paraît être une nécessité économique, sociale et même culturelle. Les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce ont fait quelques pas modestes en ce sens. Il reste à l'Université, plus traditionnelle, à les imiter. Et il reste aux chefs d'entreprise à accueillir cette dernière, à l'associer à la recherche, à leurs préoccupations, à leurs projets d'avenir. La commission proposera un amendement sur ce point.

J'évoquerai maintenant deux aspects particuliers des problèmes de l'énergie. L'un concerne la petite place accordée au charbon par le rapport, notamment ce qui concerne nos consommations d'énergie à l'échéance 1980. L'autre a trait à une certaine minoration, au moins apparente, de l'intérêt de l'utilisation des énergies douces, encore qu'il soit possible — je le dis avec prudence — qu'il ne s'agisse que d'une mauvaise impression, due à une présentation peut-être un peu succincte.

La commission de la production et des échanges souhaite donc que le rapport sur le VIII^e Plan soit complété par des études et des réflexions sur les techniques de consommation de l'énergie et non plus seulement sur les capacités d'offre d'énergie.

Je voudrais également appeler l'attention du Gouvernement, à propos de l'option II, sur les difficultés rencontrées par la petite et moyenne entreprise pour s'insérer dans les structures rendues indispensables par la dimension mondiale de notre développement.

Concernant l'exportation, en particulier, il conviendrait de doter les petites et moyennes entreprises d'un soutien logistique pour faciliter les démarches, éclairer notre dispositif bancaire complexe et notre dispositif consulaire encore plus complexe, éviter la paperasserie et la bureaucratie stérilisantes et créer à l'étranger un véritable réseau d'accueil et d'aide pour les chefs d'entreprise en quête de nouveaux marchés.

La commission de la production et des échanges a examiné l'option IV avec une grande attention. Une meilleure maîtrise de l'urbanisation, l'amélioration de l'habitat sont apparues comme des objectifs essentiels.

On a souligné que l'idée selon laquelle le qualitatif devait prendre le pas sur le quantitatif ne devait tout de même pas faire oublier ce dernier. Mais, dans ce domaine comme dans tant d'autres, il a semblé que des mesures peu coûteuses pouvaient intervenir pour favoriser notamment l'acquisition de la propriété et la mobilité.

Nous avons proposé un amendement qui tend à alléger autant que possible les procédures, et nous demandons que le VIII^e Plan retienne ces propositions. Je ne demande cependant pas pour autant, monsieur le Premier ministre, la mort des conservateurs en hypothèque. (Sourires.)

Le débat en commission de la production et des échanges a été très ouvert. M. Albert, commissaire général du Plan, a été entendu. Il a répondu avec autorité et compétence aux questions qui lui ont été posées. Quelques réponses n'ont pas paru assez précises — ou bien avais-je mal formulé les questions ? Je les ai posées à nouveau à l'occasion de ce débat.

Compte tenu de cette audition, de l'échange de vues qui a eu lieu et des amendements qui ont été proposés, la commission de la production et des échanges demande à l'Assemblée de donner un avis favorable au projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan.

Monsieur le Premier ministre, vous avez choisi de dire la vérité. Rude entreprise. La vérité aveugle, disait Camus. Le mensonge favorise les somnolences pleines de rêves.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. La formule est jolie !

M. Michel Durafour, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Mais le réveil est souvent dur.

Le rapport sur les principales options du VIII^e Plan — et c'est un mérite que je tiens à souligner — témoigne de courage. Son style surprend, agace, intéresse. Ce n'est pas un texte rédigé

dans une forme habituelle. Tant mieux ! en somme. L'habitude en ce monde et en ce temps ne conduit plus désormais nulle part. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. En application de l'article 97 du règlement, nous allons entendre maintenant Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social.

Huissiers, introduisez Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

(Mme le rapporteur est introduite avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Madame, l'Assemblée vous accueille avec une déférence particulière, non seulement parce que vous êtes le rapporteur du Conseil économique et social, mais parce que, tous ceux de la Résistance s'en souviennent, vous êtes Marcelle Devaud. (Applaudissements.)

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. Je vous remercie, monsieur le président. Vos paroles me vont droit au cœur.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. Mesdames, messieurs les députés, quelques mois à peine après avoir rapporté devant vous l'avis du Conseil économique sur le rapport d'adaptation du VII^e Plan, me voici à nouveau à cette tribune. Je m'efforcerais de m'exprimer aussi succinctement que possible puisque vous possédez le texte qui a été adopté par le Conseil économique et social et que je veux simplement vous en exposer ici l'économie générale.

L'avis que je viens rapporter devant vous a été adopté par notre assemblée par 107 voix pour, treize voix contre — celles de la C. G. T. — et cinquante-deux abstentions, réparties à travers les divers groupes, à l'exception de la C. F. D. T. et de l'U. N. A. F. qui se sont abstenues à l'unanimité.

Des observations et suggestions émises par le Conseil économique et social, le Gouvernement a bien voulu retenir quelques amendements — une douzaine environ — mais ceux-ci ne constituaient pas forcément les propositions majeures que le Conseil économique eût aimé voir prendre en compte.

C'est sous le signe du « choc du futur » que s'engage le débat sur les options du VIII^e Plan, et le Conseil économique et social s'est volontiers associé à la démarche des auteurs du projet sur les options. Il a toujours pensé, en effet, qu'il était bon d'insérer la réflexion à moyen terme dans une réflexion à plus long terme et qu'une vue plus universelle des problèmes s'imposait à l'heure actuelle.

C'est avec raison que les auteurs du projet ont mis l'accent sur les transformations profondes qui affectent et qui affecteront encore la vie économique, sociale et culturelle au cours des cinq années de l'application du VIII^e Plan, années qui seront sans doute déterminantes pour l'avenir de la France.

Comment la France doit-elle se préparer à répondre à ce nouveau défi, à cette nouvelle « donne » économique internationale ? Quelle réponse apporte à cette question le rapport sur les principales options du VIII^e Plan ? Cette réponse est-elle suffisante ? Constitue-t-elle le bon choix pour le développement économique et social ? Je m'efforcerais de répondre à cette interrogation, en examinant tour à tour la nouvelle méthode envisagée pour la planification française, les choix qui sont proposés et les moyens de les réaliser.

En premier lieu, le Conseil économique et social approuve une certaine évolution dans les méthodes de planification. Le Plan est un organisme vivant qui doit être calqué constamment sur la réalité. Nous pensons, avec Pierre Massé, que « dans une économie ouverte, de plus en plus dépendante de son environnement et de plus en plus consciente de ses incertitudes, la planification française ne peut pas être ce qu'elle était dans une économie repliée sur elle-même ». Cette appréciation, vieille de quinze ans, garde toute sa valeur. J'ajouterais cependant : la planification française ne peut pas être ce qu'elle était dans une économie en expansion, avec une énergie bon marché.

C'est pourquoi, tout en regrettant l'absence d'éléments quantifiables, le Conseil économique et social a approuvé le Gouvernement de ne pas fixer un taux de croissance, une projection centrale normale qui, dans le passé, a si souvent été démentie et qui risquait, plus encore au cours des prochaines années, de subir les aléas de l'environnement international.

Le Conseil économique et social a regretté que n'aient pas été définis, afin d'éclairer le débat, ce que nous avons appelé « deux seuils de croissance minimale » : celui en-deçà duquel la hausse des prix unitaires dégrade la compétitivité de l'économie et celui que requerrait le plein emploi dans la limite que permet l'état de nos relations avec l'étranger. Le débat en eût été plus clair.

Moins normatif, le Plan risque, c'est vrai, d'être moins mobilisateur, d'avoir une moindre valeur d'entraînement. Aussi, devra-t-il acquiescer en volonté d'exécution ce qu'il perd en pouvoir mobilisateur. Souple, il devra constamment chercher à s'adapter à la réalité, sans cependant devenir un instrument de politique conjoncturelle et sa stratégie devra demeurer une stratégie à moyen terme.

Enfin, si le VIII^e Plan ne doit pas être une collection ou un catalogue — M. Durafour disait tout à l'heure une litanie — d'opérations ponctuelles, il sera désormais plus sévèrement sélectif. Mais encore faut-il que les choix drastiques qui seront opérés soient judicieux et qu'une politique volontariste permette de les conduire à bon port.

En ce qui concerne ces choix, la France, nous a-t-on dit, doit répondre à un troisième défi : après le défi de la reconstruction, celui de l'ouverture des frontières, voici que le dérèglement du système monétaire international, le désordre économique mondial, la vague d'inflation qui sévit partout et, en conséquence, la crise de l'emploi généralisée s'opposent au développement de notre économie. Ce sont là les nouveaux obstacles que la France devra affronter.

Prolongeant à la fois le constat que dressait le rapport d'adaptation du VII^e Plan et la politique qu'il préconisait, le rapport sur les principales options du VIII^e Plan souligne le fait nouveau que constitue l'enchérissement massif de l'énergie et de certaines matières premières dont la charge est incompressible pour notre industrie. A cela, souligne le rapport, nous ne pouvons répondre que par un effort d'adaptation de nos productions et par une compétitivité accrue de nos entreprises.

L'amélioration de la situation de l'emploi reste ainsi liée à la croissance, elle-même étroitement dépendante d'un équilibre extérieur qui implique une compétitivité accrue et, en conséquence, l'assainissement de notre économie.

Le Conseil économique et social a souscrit à cet enchaînement logique. Mais parce qu'il s'agit, en définitive, de préserver la cohésion du corps social qui conditionne notre avenir, il a réaffirmé que l'emploi, le meilleur et le plein emploi, devait être le souci majeur et la préoccupation constante du VIII^e Plan.

Sans méconnaître les contraintes qui pèsent sur notre économie, sans ignorer le redoutable dilemme que pose le problème de l'emploi, entre l'exigence d'une croissance forte et la menace soit d'un déficit extérieur, soit de l'inflation, le Conseil estime que le projet ne souligne pas suffisamment la volonté d'une politique active du rétablissement de l'emploi, condition sine qua non du consensus social indispensable au succès de toute politique.

Refusant, nous l'avons vu, de s'engager sur une projection centrale quantifiée, le Gouvernement se prononce cependant pour une croissance aussi forte que possible, équilibrée et régulière. Mais, quel que soit le scénario envisagé dans la poursuite de la tendance actuelle, aucun ne permet d'espérer un rythme de croissance susceptible de renverser durablement et de façon très significative la situation de l'emploi, au moins pendant la durée du VIII^e Plan qui, sur le plan démographique, recouvre une période difficile puisqu'elle verra l'entrée de classes nombreuses dans la vie active cependant que le nombre des sorties diminue.

Or, les projections sur l'emploi ont été établies en structure et en comportement constants. Pourtant, le propre du Plan ne réside-t-il pas dans le souci de modifier les structures économiques et sociales pour les adapter aux nécessités de l'évolution, et n'est-ce pas au Plan qu'il revient d'utiliser les marges de

manœuvres, aussi étroites soient-elles, pour modifier les tendances ? Là se situe l'un des points importants de désaccord du Conseil économique qui ne conçoit pas que certaines possibilités d'actions, aussi minces soient-elles, ne soient pas utilisées pour rétablir, autant que faire se peut, la situation si grave de l'emploi.

S'il est nécessaire, en effet, de conforter le mieux possible notre équilibre extérieur par le redéploiement d'entreprises compétitives, s'il est indispensable de poursuivre l'assainissement de nos finances publiques et d'assurer notre équilibre budgétaire, cela ne suffit pas à assurer le retour, sinon au plein emploi, du moins à la situation de 1970, comme le montre l'exemple de certains pays étrangers.

L'insuffisance d'informations qualitatives sur le marché du travail, notamment sur les demandeurs d'emploi, ne nous permet pas actuellement de définir toutes les conditions d'une amélioration sensible de l'emploi. Mais le fait que la crise de l'emploi a été amorcée à une époque où nous n'avions aucun souci de croissance nous incline à penser qu'il ne suffira pas de rétablir un taux de croissance plus élevé pour résoudre le problème actuel. Il faut une volonté particulière, des mesures spécifiques et originales.

Certes, l'industrie est le meilleur créateur d'emplois, tant directement que par les emplois qu'elle induit en amont et en aval. Mais la technologie moderne apparaît de plus en plus économe de main-d'œuvre et, de surcroît, les lourdes charges qui pèsent sur les entreprises de main-d'œuvre les découragent souvent de créer des emplois ou d'embaucher autant qu'il serait nécessaire. Dans ces conditions, et parce que le Plan a été conçu pour cinq ans, parce qu'il dispose ainsi d'un délai utile, il eût été nécessaire de mettre au premier rang des options non seulement la définition de palliatifs ou de mesures précaires, mais celle d'une véritable politique de l'emploi.

Parmi les moyens qu'il est indispensable de mettre en œuvre pour desserrer les contraintes qui entravent notre croissance économique, le Conseil économique et social a relevé la nécessité absolue de mobiliser le secteur productif dans tous les domaines. Les rapporteurs qui m'ont précédée à cette tribune en ont longuement parlé ; je vais donc m'efforcer d'être brève.

Pour l'emploi industriel, qui, je le répète, demeure essentiel, l'initiative reste, certes, aux chefs d'entreprise. Mais il revient aux pouvoirs publics de pourvoir à leur information, notamment lorsqu'ils dirigent des petites et moyennes entreprises et qu'ils n'ont pas la possibilité de connaître l'évolution de la demande telle qu'elle apparaît à travers un certain nombre d'indicateurs sectoriels sur les marchés mondiaux.

La préparation par l'I. N. S. E. E. d'un modèle de tableaux d'échanges interindustriels, ainsi que les travaux récemment engagés par le C. E. P. I. — centre d'études prospectives et d'informations internationales — contribueront à dégager des choix efficaces.

On a déjà fait mention des industries agricoles et agro-alimentaires. Dans ce domaine, les entreprises se sont puissamment modernisées. L'exode rural s'est stabilisé. Leur développement, gêné par des incidents climatiques au cours des années passées, devrait prendre maintenant un plein essor et participer à notre équilibre extérieur tant par un accroissement de nos exportations que par la réduction d'importations de produits qu'elles pourraient nous procurer.

Point n'est besoin d'insister sur la valeur de notre espace naturel, qu'il s'agisse de la terre ou de la mer, cette dernière étant insuffisamment exploitée, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer où une action beaucoup plus importante et efficace pourrait être menée.

On ne dira jamais assez l'utilité d'aider le développement des activités artisanales, créatrices d'emplois dispersés sur tout le territoire et susceptibles de fournir des services d'entretien, de maintenance et d'après-vente dont nous avons un très grand besoin.

Le Conseil économique et social a regretté que le rapport sur les options du VIII^e Plan passe trop rapidement sur le rôle du secteur tertiaire, auquel une société industrielle avancée a accoutumé d'assurer une place considérable. Une récente étude de l'O. C. D. E. a souligné que la population employée en France dans les services reste nettement inférieure à ce qu'elle est dans les autres pays d'un niveau équivalent. Le développement du secteur tertiaire devrait donc, dans les années à venir, contribuer à la résorption du chômage et à une forte création d'emplois.

Le Conseil économique et social a aussi estimé nécessaire qu'une attention particulière soit portée au développement du marché intérieur, qui supplée souvent aux à-coups du marché international et qui, comme celui-ci — M. Durafour vient de le souligner — peut constituer un stimulant à l'innovation et au modernisme. Après les rapporteurs qui m'ont précédée à cette tribune, je prendrai l'exemple de l'habitat — j'entends par là le logement et son environnement.

Il semble qu'une bonne politique de l'habitat constitue, par ses retombées, un point de convergence de l'efficacité économique et sociale. Elément d'une politique familiale en aidant à l'accueil du troisième enfant, si désiré des démographes, elle concerne un secteur peu consommateur d'énergie et fortement créateur d'emplois.

De plus, et le récent congrès des H.L.M. l'a encore souligné, une politique de l'habitat, par la création de logements neufs mais aussi par la réhabilitation des treize millions de logements anciens répond aux aspirations de nombreuses familles — quel est le Français qui ne souhaite pas être propriétaire de son appartement ou de sa maison ? — et contribue à la réduction d'inégalités particulièrement criantes dans ce domaine.

Grâce à l'isolation des logements, qui permet un moindre chauffage, elle est source d'économies d'énergie. Elle peut permettre enfin la réanimation d'un certain nombre de P.M.E. durablement touchées dans ce secteur.

Une politique de développement du bâtiment et des travaux publics, par le désenclavement des régions et par l'utilisation de moyens de transports économes d'énergie — je pense notamment au transport par voie d'eau — pourrait être créatrice d'emplois et permettre un déploiement particulièrement efficace de notre économie.

S'agissant de la demande intérieure comme, d'ailleurs, des marchés extérieurs, la nécessité de pratiquer une politique de recherche et d'innovation plus soutenue, apparaît comme le meilleur garant du succès.

Mais, ainsi que l'ont déjà souligné les rapporteurs, la recherche ne doit pas rester cloisonnée. Il faut établir des ponts entre l'Université et l'entreprise, ajuster la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, de larges pas restent à franchir. Car la France s'est laissée largement distancer au cours des dernières années et son retard est tel à l'heure actuelle qu'elle peut à peine espérer atteindre à la fin du VIII^e Plan le niveau actuel de la République fédérale d'Allemagne ou du Japon.

Je ne puis terminer ce chapitre sans parler d'un problème qu'on a coutume d'aborder d'une manière trop passionnelle pour pouvoir y apporter prochainement une solution efficace. Je veux parler de la réduction de la durée du travail. Certes, la réduction du temps de travail n'est pas la panacée, mais elle mérite d'être étudiée et discutée. Il semble normal que, en 1980 soient abandonnées des références vieilles d'un demi-siècle. Le Conseil économique et social, comme il l'avait fait à l'occasion du rapport d'adaptation du VII^e Plan, souligne une fois de plus qu'une politique tendant à réduire la durée du travail doit retenir l'attention du Gouvernement. Elle ne saurait certes être mise en œuvre d'une manière globale et uniforme : elle devra être négociée et diversifiée selon les secteurs, selon les branches et selon les régions. Mais toutes dispositions nouvelles touchant à l'aménagement et à la réduction des temps de travail ne manqueraient pas d'avoir une large portée psychologique et politique, et une efficacité évidente sur le plan de l'emploi. N'est-ce pas d'ailleurs l'une des revendications actuellement formulées sur le plan européen ?

Cette réflexion me conduit à regretter que la dimension européenne soit pratiquement absente du rapport sur les options du VIII^e Plan. Au lendemain des élections au Parlement européen, est-il nécessaire d'exprimer le vœu que les travaux qui suivront le rapport sur les options prennent davantage en compte cette dimension ? Beaucoup de problèmes ne pourront trouver de véritable solution que si l'on parvient à une certaine harmonisation des politiques sur le plan européen.

De la même manière, le projet sur les options semble manifester peu d'intérêt pour la politique régionale. Les régions d'ailleurs ont été fort peu consultées pour la rédaction du document dont nous débattons à l'heure actuelle. Faut-il souhaiter également que, dans les futures études, la politique régionale devienne l'un des thèmes de réflexion du VIII^e Plan et qu'une réelle politique de décentralisation soit enfin mise en œuvre ?

J'ajouterais encore que le Conseil économique et social a regretté que les problèmes démographiques et familiaux ne fassent pas l'objet d'une option particulière. Le problème démographique se pose à l'heure actuelle avec acuité et le souci de réduire les inégalités sociales implique que, plus que ce ne fut le cas jusqu'à présent — malgré certaines dispositions récentes en faveur des familles, que nous avons enregistrées avec satisfaction — soient pris en compte les besoins des familles.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. Les nouveaux pauvres, ce sont les familles de trois ou quatre enfants, qui ne disposent que d'un seul salaire. Il faut en tenir compte si l'on souhaite réellement plus de justice sociale et la mise en œuvre d'une politique familiale.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. J'aborderai maintenant très rapidement le problème des finances publiques, dont l'évolution constitue pour le Gouvernement l'un des problèmes les plus préoccupants du VIII^e Plan. Le Gouvernement a souhaité que le VIII^e Plan marque une pause en matière de dépenses publiques. Je tiens cependant à souligner que, parmi les neuf pays de la Communauté économique européenne, nous ne sommes pas les plus mal placés en matière de déficit budgétaire. Ce déficit tient moins aux dépenses de l'Etat, qu'à celles des collectivités locales — il est vrai que l'Etat se décharge souvent sur les collectivités locales...

Plusieurs députés communistes. Très souvent !

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social... de diverses dépenses qui devraient lui incomber — et aux transferts sociaux, dont la progression est de plus en plus impressionnante.

Lorsqu'on parle de transferts sociaux, on ne saurait passer sous silence la réforme de la sécurité sociale dont on parle toujours et qu'on ne réalise jamais. La sécurité sociale a maintenant trente-cinq ans. Elle a été l'une des grandes institutions de la Libération, mais, depuis lors, la philosophie de ses origines a bien souvent été oubliée, et toutes les réformes qui y ont été apportées en ont fait un habit d'Arlequin qui aurait besoin sérieusement d'être réparé car ses coutures craquent souvent.

Aura-t-on le courage, au cours du VIII^e Plan, de s'attaquer à ces deux problèmes devant lesquels la France recule : la réforme fiscale et la réforme de la sécurité sociale — car, en vérité, on ne peut envisager l'une sans l'autre ?

Le document définitif sur le VIII^e Plan poursuivra-t-il sur ce sujet la réflexion que le Plan a entreprise depuis plusieurs années déjà, et nous proposera-t-il des solutions appropriées à notre temps ? En effet, ces problèmes, pour complexes qu'ils soient, ne sont pas insolubles dans une démocratie consciente.

En terminant la présentation de mon rapport devant le Conseil économique et social, j'avais souligné notre déception devant un projet qui, en dépit de la richesse de sa réflexion, ne proposait, en définitive, qu'un avenir assez morose. Je souhaiterais aujourd'hui faire preuve de plus d'optimisme. Le projet sur les options du VIII^e Plan ne représente qu'un premier pas. Il sera suivi d'une longue série d'études et, je l'espère, de larges concertations avec les représentants des forces vives du pays afin de proposer, pour la France, des orientations plus positives et des solutions plus efficaces.

En effet, réalisme ne signifie pas résignation ; et, s'il faut accepter les faits, s'il faut avoir conscience des réalités, on ne saurait, comme le disait Pierre Massé, se résigner aux fatalités.

J'espère donc qu'un nouveau projet, plus mobilisateur, susceptible de surmonter les rigidités de notre société et de faire disparaître les morosités actuelles...

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. ...réfléchi dans une large concertation, verra bientôt le jour et fera preuve de suffisamment d'imagination pour inventer un autre avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je remercie Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

Huissiers, reconduisez Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

(Mme le rapporteur du Conseil économique et social est reconduite avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale a à débattre aujourd'hui des principales options du VIII^e Plan.

Ce plan, sur lequel l'Assemblée aura à se prononcer définitivement au cours de l'automne 1980, porte sur les années 1981-1985.

Qui, parmi nous, n'éprouve pas une certaine appréhension à l'évocation de ces années? Nous voyons, en effet, les difficultés et les risques s'accumuler. Je les énumère rapidement :

La « crise de l'énergie », phénomène de longue durée, qui passe par des phases aiguës, qui semble parfois s'estomper mais qui subitement resurgit et apparaît au grand jour; phénomène qui s'explique par une moindre disponibilité à long terme des ressources pétrolières face à une demande potentiellement croissante; phénomène qui n'est pas seulement économique mais se trouve lié à un certain type d'organisation de la société et de la civilisation;

Le durcissement de la compétition entre les nations développées, entre les nations développées et les nations en voie de développement;

L'émergence de pays jeunes, actifs et pleins d'ambition, qui détiennent ressources énergétiques et matières premières et qui entendent bien en disposer en toute souveraineté;

Enfin, ces centaines de millions d'hommes et de femmes qui végètent dans la misère et le dénuement et qui meurent, encore aujourd'hui, de la faim.

Les incertitudes du monde réveillent les égoïsmes, suscitent les tensions, alimentent les soupçons.

Elles inquiètent les démocraties industrialisées, qui commencent à prendre conscience de leurs faiblesses, de leur rigidité, de leur vulnérabilité. Sauront-elles relever les défis d'une mutation qui bouleverse des décennies d'habitudes confortables, de prospérité, de progression régulière du pouvoir d'achat, de plein emploi? Sauront-elles s'adapter à un monde plus dur et plus exigeant en s'appuyant sur leurs traditions et en les sauvegardant?

A ces questions, qui peut aujourd'hui, en toute conscience, apporter des réponses assurées?

La préparation du VIII^e Plan nous offre une occasion qu'il faut saisir : celle d'approfondir le diagnostic, de mesurer les risques, d'écarter les mythes et les fausses solutions, enfin de dresser collectivement une stratégie de riposte, de dépassement et de progrès.

Le rapport sur les options du VIII^e Plan tente de poser les problèmes, d'indiquer les orientations à suivre, de définir les actions prioritaires à poursuivre.

Je n'entends pas aujourd'hui, mesdames, messieurs, commenter ce rapport devant vous. Je souhaite cependant répondre à trois interrogations que nous formulons tous et qui ont guidé les travaux préparatoires sur le VIII^e Plan.

Peut-on encore planifier ?

Quels doivent être les principes de notre politique économique et sociale à moyen terme?

Comment le VIII^e Plan peut-il contribuer à améliorer la situation de l'emploi en France?

Ce sont ces trois questions que je voudrais brièvement évoquer.

Certains se demandent si l'on peut encore aujourd'hui recourir à la planification, comme la France l'a fait depuis 1945. Peut-on planifier lorsque l'avenir est plus imprévisible que jamais, lorsque notre horizon demeure indéchiffrable, lorsque toutes les économies sont de plus en plus exposées aux conséquences

d'événements politiques externes, lorsque l'interdépendance entre les nations du monde, quels que soient leurs régimes et leur niveau de développement, donne à chaque événement localisé une résonance internationale?

A cela, je répondrai, comme je l'ai déjà fait naguère devant votre Assemblée : oui, il faut une planification, mais il faut une nouvelle conception de la planification.

Dans sa conception originelle, la planification française visait à définir une hiérarchie des grandes urgences nationales. Le premier Plan de Jean Monnet retenait six secteurs prioritaires et renvoyait à plus tard des tâches apparemment aussi urgentes que la reconstruction des logements détruits pendant la guerre. Le ciment passait avant le logement.

Puis après la phase de l'« ardente obligation », sous l'effet d'un certain dirigisme ambiant, cette simplicité rigoureuse s'est érodée pour aboutir à un Plan qui prétendait tout embrasser.

Un processus cumulatif de revendications corporatives s'est alors développé, qui faisait que chaque profession ou catégorie socio-professionnelle voulait inscrire dans le Plan son projet de revendications.

Puis, sous l'impulsion d'une puissante ambition rationaliste, le Plan s'est mis à fixer le taux de croissance, à déterminer plusieurs années à l'avance les budgets d'équipement de l'Etat et à les répartir par secteur et par région. De cette ambition naquit l'expression si populaire, que nous avons si souvent entendue, d'« inscription au Plan » des projets d'équipements subventionnés par l'Etat.

Au bout du compte, le Plan qui devrait ressembler à une table d'orientation était devenu une sorte de vaste compilation des besoins, des aspirations et des illusions.

La voie de l'exhaustivité était aussi celle de la facilité.

Un plan exhaustif est un rite qui peut dispenser de la foi. Qu'il soit oublié aussitôt adopté, cela fait partie de la loi du genre. Chacun comprend que des promesses trop nombreuses ne peuvent être toutes tenues. Et, tout naturellement, la concertation s'enlise dans le formalisme, et les engagements restent factices.

Il nous faut revenir, dans une certaine mesure, aux origines.

Le VIII^e Plan sera établi sous le signe de la sélectivité, qui est celui de l'exigence.

Le Plan de la nation doit exprimer une stratégie, c'est-à-dire concentrer son action sur un petit nombre d'objectifs dont tout le reste dépend ; mais ces objectifs là, ils doivent être atteints.

J'entends déjà certains s'écrier que le Plan va perdre de sa force. Mais n'est-ce pas le contraire qui est vrai ! Qu'est-ce qui a moins de force qu'un recensement exhaustif de tous les vœux de tous les porteurs d'intérêts de ce pays ? Qu'est-ce qui a plus de force que le choix, parmi toutes les tâches légitimes, de celles qui constituent des priorités absolues pour l'avenir du pays ?

Lorsque la nostalgie prend la place du courage, le conformisme prend la place de la pensée. Comment interpréter autrement la pensée de ceux qui, aujourd'hui, voudraient que l'on vote sur ce que sera le taux de croissance de l'économie française de 1981 à 1985 ? (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je dois d'ailleurs faire observer que nous sommes le seul pays du monde occidental à fixer un taux de croissance à moyen terme selon la procédure législative qui est en vigueur. Je sais que nous ne doutons pas de notre intelligence, mais nous devrions nous interroger de temps à autre, je crois, sur la signification exacte et les conséquences observables et observées de ce splendide isolement intellectuel ! (Sourires.)

Déjà, pour le VI^e Plan, qui a couvert la période 1970-1975, le résultat obtenu n'a été que de 4 p. 100 en moyenne contre un objectif de 5,8 à 6 p. 100.

De même pour le VII^e Plan, l'objectif était de 5,5 à 6 p. 100. Il était fixé de façon souveraine au lendemain même de la crise du pétrole. Nous ne ferons guère plus de 3,5 p. 100.

La symbolique ritualiste du taux de croissance normé cinq ou six ans à l'avance risque de n'avoir aujourd'hui comme conséquence que de déconsidérer la planification française. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Les pays de l'Est eux-mêmes sont de plus en plus embarrassés par le caractère théoriquement impératif de leurs objectifs macro-économiques. Tous ceux qui suivent les réformes économiques dans ces pays le savent bien.

Cela ne signifie évidemment pas que la planification française doit cesser de se fonder sur l'analyse et la prévision macro-économiques et sur un effort de cohérence globale. Au contraire, il est essentiel à l'efficacité des politiques économiques et sociales que ces travaux et cet effort se développent. Les travaux du Plan continueront donc — et même plus que par le passé — d'être éclairés par des prévisions économiques à moyen terme. Il est d'ailleurs nécessaire de développer dans ce domaine de nouveaux centres d'études et de prévisions économiques.

Aujourd'hui, notre administration économique et financière détient une sorte de monopole de la prévision. Elle produit ce que je pourrais appeler la « prévision officielle ». Le débat économique s'en trouve appauvri en France. Il y a ceux qui font aveuglément confiance à la « prévision officielle » et il y a ceux qui la critiquent systématiquement. Pour enrichir la réflexion collective indispensable à ce pays et surtout à une société pluraliste et pour mieux mettre à profit les recherches et les études économiques, il faut instaurer en France un véritable pluralisme dans les prévisions économiques, comme cela se passe dans les autres pays. Le Gouvernement encouragera les initiatives qui iront dans ce sens.

La planification stratégique qui vous est proposée, appelle des choix. Par conséquent, elle appelle une concertation sur les priorités à définir. L'institution du Plan est à cet égard un lieu indispensable de dialogue entre les partenaires sociaux. Le projet de loi qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale — avant d'être enrichi par l'apport des débats de votre assemblée — a déjà fait l'objet d'une concertation approfondie. Aussi bien le commissariat général du Plan, qui a retenu de nombreuses suggestions des partenaires sociaux, que le Gouvernement qui a apporté quatorze amendements à son texte à la suite de l'avis du Conseil économique et social, ont tenu à donner à la concertation toute l'importance qu'elle revêt à leurs yeux. Celle-ci se renouvellera d'ailleurs, y compris avec les instances régionales, lors de la seconde phase de préparation du VIII^e Plan.

On dit, ici ou là, que la nouvelle conception de la planification est un moyen pour le Gouvernement de limiter ses engagements et de se contenter de vagues déclarations de bonnes intentions conformes à ce que les esprits progressifs ou progressistes — au choix — nomment son libéralisme rétrograde.

En fait, un plan plus sélectif peut être plus mobilisateur pour la nation et plus contraignant pour l'Etat. L'engagement de l'Etat se manifestera par des programmes d'action prioritaires qui prendront la suite de ceux du VII^e Plan et appuieront chacune des six options proposées par le Gouvernement. Mais je tiens à dire tout de suite que tout ne sera pas dans le VIII^e Plan pour la bonne raison que, plus que jamais, tout ne pourra plus se faire en même temps.

Le Gouvernement souhaite une adaptation, une rénovation et une revitalisation de notre planification. Ceux qui s'indignent et se lamentent devant le déclin supposé de notre planification dissimulent, en fait, la crise de leur propre pensée. Ils s'agrippent désespérément à une conception selon laquelle la planification constitue, dans son principe même, l'expression économique d'une politique autoritaire ou d'un dirigisme cristallisé et inefficace. Plutôt que de regarder l'avenir dans notre rétroviseur, cherchons au contraire à définir les principes nécessaires d'une nouvelle politique économique à moyen terme.

Quels doivent être les principes de notre nouvelle politique économique à moyen terme ?

Nous assistons actuellement à un immense retournement de la géographie économique et politique du monde.

Comme toutes les idées fortes, celle-ci est simple, et j'observe qu'il y a une question que personne n'a encore posée : cette analyse de long terme, qui nous désigne l'enjeu de la fin du siècle, est-elle vraie ou est-elle fautive ? Là-dessus, il n'y a pas, à ma connaissance, beaucoup de contestations : le monde change.

Si le phénomène qui va dominer toute notre vie économique et sociale dans les prochaines décennies est bien ce bouleversement de la géographie économique du monde, il doit commander l'orientation de la politique économique à moyen terme qui est nécessaire à la France.

Quels sont les principaux éléments du constat ?

Ce qui est le plus apparent est le rôle central occupé désormais par l'énergie et les matières premières dans le processus de la croissance. L'ambition de la première génération de l'après-guerre — et je connais bien cette ambition — s'est en grande partie fondée sur le bas prix des produits de base, au premier rang desquels figurait le pétrole.

Mais, aujourd'hui, il n'y a plus de matières premières abondantes et bon marché. D'abord, parce que les investissements capables d'assurer le renouvellement de la production minière se sont ralentis, dans de nombreux pays en voie de développement, dans des proportions inquiétantes. Ensuite et surtout, parce que chaque semaine apporte une preuve supplémentaire que la hausse des prix réels de l'énergie amorcée au lendemain de la guerre du Kippour a toutes chances de se poursuivre régulièrement. Désormais, il faut, chaque année, trouver 50 milliards de francs de plus par rapport aux années d'avant 1973 pour régler la facture énergétique de la France : 50 milliards, c'est la charge que représenterait pour l'Etat le paiement de près d'un million de fonctionnaires.

Le second domaine où le changement du monde est décisif est celui de la diffusion du progrès technique. Jusqu'à la fin des années soixante, les patries du progrès technique sont restées celles qui dominaient déjà le monde pendant l'entre-deux-guerres : Etats-Unis, pays d'Europe occidentale, Japon, Union soviétique.

Certes, la concurrence la plus vive pour la France continue de venir de ces zones développées. Mais à cette concurrence ancienne vient s'ajouter de plus en plus celle des nations nouvelles qui cumulent, dans leurs productions, les bénéfices de faibles coûts de production et d'une spécialisation très poussée.

Ces nouveaux pays industriels savent aujourd'hui produire et vendre des marchandises dont l'Occident a cru longtemps avoir le monopole technique. C'est ainsi que des composants électroniques nous viennent de Corée, tandis que le nombre de pays capables de fabriquer des automobiles a doublé depuis 1950. Telle est la réalité.

Il serait dangereux de refuser cette concurrence — lorsqu'elle s'exerce loyalement — et de s'abriter derrière des barrières douanières ou contingentaires. Le protectionnisme, même à l'échelle d'un continent, conduit toujours à la stagnation économique et au sous-emploi, non seulement parce que des mesures de rétorsion sont inévitables et dangereuses pour les pays, comme la France, qui exportent une importante fraction de leur production, mais encore parce que le développement rapide des pays neufs ouvre de nouveaux marchés, élargit les débouchés et contribue au développement du commerce international et à la croissance de tous les pays qui y participent.

Ainsi, le pays qui veut se protéger des pays neufs est, en réalité, privé immédiatement ou à terme des débouchés qu'il offre. Son taux de croissance en souffre nécessairement.

Il ne faut pas oublier que l'amélioration considérable du niveau de vie en Europe, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, résulte, pour une grande part, de l'ouverture des frontières et de l'acceptation franche et volontaire de la concurrence internationale.

Je voudrais évoquer enfin le troisième aspect du constat : la dimension démographique de la mutation du monde.

L'évolution démographique des grands pays industrialisés est très préoccupante. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit d'une évolution structurelle qui semble prendre ses racines au plus profond de la sociologie de ces pays. Le nombre des naissances en France a baissé de 15 p. 100 depuis dix ans. Le renouvellement de notre population n'est plus assuré. Certes, le fait que la France connaisse ce phénomène avec retard par rapport à certains de ses voisins européens lui confère un avantage, mais pour peu de temps encore. A l'échelle du monde, le face à face que l'évolution démographique est en train de construire entre un monde riche et vieillissant et un monde pauvre et jeune est profondément inquiétant.

Tels sont les principaux éléments du constat.

Notre première tâche doit être, dans le cadre du VIII^e Plan, une tâche d'information systématique. Nous devons l'exposer partout, l'enseigner partout et d'abord dans nos écoles, afin que les Français le comprennent et en tirent les conséquences dans leur comportement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

C'est ce constat qui nous conduit à renouveler les principes de notre politique économique à moyen terme.

Le principe essentiel de cette nouvelle politique, je l'exprimerai de la manière suivante : il faut « une monnaie solide pour une économie forte ».

Il s'agit là — je dois le souligner — d'un changement de perspective assez profond pour la France. En effet, le développement de notre pays s'est accompli depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sans respect excessif de la contrainte monétaire et financière.

Dans le même temps, dès 1948, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et — ce que l'on oublie trop souvent — l'Italie donnaient une priorité à la stabilité de leur monnaie, ce qui ne les a pas empêchés — loin de là — de bénéficier de ce que l'on a appelé « un miracle économique ». Certes, pendant près d'une génération, la croissance moyenne de la France a été de 1 p. 100 à 1,5 p. 100 plus rapide que celle de la plupart des pays comparables. Mais ce résultat brillant a été obtenu au prix d'un taux d'inflation supérieur à celui de ses principaux partenaires européens. D'une part, l'inflation créait un climat d'euphorie en atténuant les conflits sociaux grâce à la distribution de revenus partiellement factices; d'autre part, elle facilitait le financement de volumes d'investissements élevés, dont les plans successifs ont été les vecteurs. Ainsi se trouvait maintenue une situation de plein emploi — qui était en réalité une situation de sur-emploi : les entrées massives de travailleurs immigrés le prouvent.

Les prix augmentaient un peu plus vite en France que dans les pays voisins ; lorsque ce « différentiel d'inflation » entraînait le déséquilibre des échanges extérieurs, la dévaluation du franc y portait remède ; elle était même calculée avec une marge supplémentaire qui permettait, pendant quelques années, d'assurer à nos produits une surcompétitivité à l'exportation. Ce fut le cas de la dévaluation de décembre 1958 et de celle d'août 1969, conjuguée à la réévaluation du deutsche Mark.

Je ne porterai pas un jugement totalement négatif sur ce type de croissance. Peut-être même ne pouvions-nous pas faire autrement pour moderniser notre économie. En tout cas, la France s'est développée rapidement. Elle a pu se doter d'un niveau d'équipements collectifs souvent remarquables et d'un système de protection sociale parmi les plus avancés du monde, sinon le plus avancé.

Mais nous avons payé ces résultats en termes de structures et de comportements. Stimulée par l'inflation, protégée par la dévaluation, notre industrie est restée vulnérable. Nous le constatons actuellement. Elle a moins acquis que ses principaux concurrents, notamment européens, la capacité de maîtriser les marchés internationaux comme le marché intérieur ; elle a moins bien qu'eux compris la nécessité de maîtriser les coûts de production. La structure de nos activités productives et celle de nos exportations s'en ressentent aujourd'hui.

Par ailleurs, les Français, qui se sont accoutumés à une progression très rapide des revenus et à une augmentation sensible autant que régulière de leur pouvoir d'achat, comprennent difficilement aujourd'hui qu'un effort durable de modération puisse leur être demandé dans ces domaines, et d'abord au profit de l'emploi, qui est le problème essentiel de notre pays.

Nous paraissions avoir découvert une sorte de pierre philosophale : celle qui permet d'obtenir un fort développement grâce à une monnaie relativement faible, en tenant l'équilibre extérieur pour une contrainte, somme toute secondaire.

Mais l'histoire économique montre que, tôt ou tard, la pierre philosophale s'évanouit. C'est ce qui nous est arrivé.

Il faut donc une nouvelle politique à moyen terme parce que nous avons changé de monde. Les prix des matières premières et de l'énergie se sont considérablement accrus et continueront à s'accroître. Nous sommes passés d'un système international de taux de change fixe, qui a régné de 1947 à 1971, à un système de taux de change flottants. Désormais, l'effet pervers d'une politique qui conduit à la dévalorisation de la monnaie l'emporte sur ses effets positifs. Telle est la leçon de toutes les expériences récentes, celles de la Suède comme du Portugal, de la Grande-Bretagne comme de l'Italie.

Ces effets pervers sont d'autant plus sévères que le pays considéré est plus dépendant de l'extérieur pour ses sources d'énergie et de matières premières, dont le coût réel augmente d'autant plus vite que la monnaie nationale est moins forte.

Voilà pourquoi le rapport sur les options du VIII^e Plan affirme que l'équilibre extérieur et la stabilité de notre monnaie doivent constituer la clé de voûte de toute notre politique économique. Ce qui est ici en cause n'est pas autre chose que l'indépendance nationale.

Pourquoi l'avons-nous rappelé à propos du Plan et pas seulement à propos d'une politique que l'on qualifie de conjoncturelle ? Tout simplement parce que planifier, c'est choisir. Mais le choix ne peut commencer qu'à partir du moment où l'on s'est mis en règle avec ses créanciers, sinon ce sont les créanciers et les prêteurs qui dictent leurs conditions.

C'est cette conception nouvelle que je résumais par la formule : « Une monnaie solide pour une économie forte. » C'est elle qui explique les efforts de la France en faveur du système monétaire européen, et nous souhaitons qu'il soit un pôle de reconstruction, sur notre continent, d'un système de taux de change stables et ajustable qui compensera partiellement l'effondrement du système international qui, de 1945 à 1971, a assuré le développement de l'économie internationale et des échanges mondiaux.

Regardez, d'ailleurs, quels sont les pays qui sortent renforcés des épreuves de ce temps. Ce sont ceux, sans exception, dont la monnaie est forte et dont la monnaie se réévalue : le Japon, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse et les pays du serpent monétaire européen.

Je ne méconnais pas, mesdames, messieurs, ce que cette conception comporte à la fois d'ambition et de contrainte. La force et la stabilité d'une monnaie ne dépendent pas seulement des moyens techniques dont dispose un gouvernement et une banque centrale. Elles dépendent de la politique économique menée par le Gouvernement, de la plus ou moins grande capacité d'adaptation des structures productives, de la plus ou moins grande propension à la stabilité qui se manifeste chez les partenaires sociaux.

C'est donc une action d'ensemble à moyen terme qui peut conduire à atteindre l'objectif fixé. Cette action portera notamment sur la régulation de la masse monétaire, sur la maîtrise des finances publiques et des finances sociales de la nation, sur la modération de la progression des revenus. En tout cas, s'il convient d'éviter l'irréalisme en matière de taux de change, il importe — c'est ce qui est essentiel — que la dévaluation de la monnaie ne soit pas acceptée à l'avance, qu'elle ne soit pas considérée comme un instrument normal de la politique économique et sociale de la France.

Le rapport sur les options du VIII^e Plan montre clairement que la défense de notre monnaie est une priorité à moyen et à long terme de l'action gouvernementale. C'est à cette condition que notre économie retrouvera progressivement sa vigueur, maintiendra et accroîtra sa compétitivité.

Mais, en choisissant cette stratégie, ne sacrifions-nous pas l'emploi ? En réalité, c'est pour l'emploi que le Gouvernement a choisi cette stratégie.

Sur la question difficile et douloureuse de l'emploi, il faut, mesdames, messieurs, les députés, conduire une analyse lucide et chasser les illusions et les contresens que certains, par calcul ou par ignorance, cherchent à entretenir.

Comment se pose le problème de l'emploi, en France, à moyen terme ?

Nous aurons d'abord à faire face à un problème démographique. Au cours du VIII^e Plan, la population active continuera d'augmenter fortement car les jeunes générations d'après-guerre arriveront nombreuses sur le marché du travail, tandis que les générations qui parviennent à l'âge de la retraite seront, au contraire, peu nombreuses.

Nous aurons, simultanément, à faire face au développement rapide de l'activité professionnelle des femmes. C'est là un phénomène sociologique puissant, largement irréversible, que nous ne devons pas chercher à freiner, même s'il rend plus difficile l'équilibre du marché du travail.

Jusqu'en 1985, et nous sommes le seul pays d'Europe à connaître cette situation, la population active de la France s'accroîtra chaque année de 250 000 nouveaux actifs.

Il faudrait donc que l'économie française crée, durant le VIII^e Plan, 1 250 000 emplois pour pouvoir accueillir la main-d'œuvre disponible supplémentaire. C'est dire l'importance que revêt la recherche d'une croissance aussi élevée et régulière que possible, car les deux adjectifs ne doivent pas être dissociés.

Nous savons bien qu'un taux de croissance élevé ne suffit pas à résoudre le problème de l'emploi. Loin de là. N'oublions pas que, déjà avant 1974, le nombre des demandeurs d'emploi avait commencé à s'accroître en France alors que la croissance était particulièrement forte. Le chômage dépend aussi de facteurs psychologiques et sociologiques. Il dépend aussi du bon ajustement entre l'offre et la demande d'emplois. Il dépend enfin — ce qu'on veut cacher, mais ce qui est vrai — du niveau des rémunérations qui se répercute sur les coûts de production, et l'on sait qu'une progression trop rapide des coûts de production entraîne une substitution de machines aux travailleurs.

Le chômage est donc un phénomène complexe. Il faut d'abord le mesurer correctement, ce qui n'est pas le cas en France. Il faut ensuite l'aborder sous tous ses aspects par une politique économique générale pour l'emploi et, en même temps, par une politique spécifique de l'emploi. C'est dans ces termes que le VIII^e Plan traite le problème de l'emploi.

En privilégiant dans sa politique économique à moyen terme pour le VIII^e Plan l'équilibre des échanges extérieurs et la stabilité de la monnaie, le Gouvernement ne se soumet pas à des principes abstraits, inspirés d'on ne sait quelle doctrine à la mode. Il cherche avant tout à assurer les bases mêmes d'une amélioration durable de l'emploi. Or celle-ci ne pourra intervenir sans croissance régulière : les à-coups en matière de croissance se payent toujours en termes d'emplois.

Progressivement, justice a été faite, au cours des dernières années, de l'idée selon laquelle il ne fallait pas sacrifier l'emploi à la lutte contre l'inflation. On admet maintenant, parce que l'évidence est aveuglante, que l'inflation, loin de faciliter l'emploi, conduit inéluctablement au chômage.

Il nous faut aujourd'hui dénoncer, avec la même ténacité, un nouveau mythe selon lequel l'équilibre des échanges extérieurs et la défense de la monnaie sont des facteurs de chômage. Si un pays comme la France renonçait à payer ses importations par ses exportations, il vivrait peut-être, pendant quelque temps, grâce à des crédits, mais il s'exposerait inéluctablement, à terme, à l'asphyxie pure et simple.

* Observons la situation des pays qui nous entourent. Ceux qui ont équilibré leurs échanges extérieurs et dont la monnaie est stable sont ceux qui maîtrisent avec le moins de difficultés leurs problèmes d'emploi. Les autres sont dans une situation encore plus difficile que la nôtre et notre situation serait semblable à la leur si nous n'avions pas fait, au cours de ces dernières années, l'effort considérable qui a été accompli pour redresser nos comptes extérieurs.

L'autre grand principe de notre nouvelle politique économique à moyen terme doit donc être de rechercher la croissance la plus élevée possible qui soit compatible avec l'équilibre extérieur.

Voilà les deux clés de la politique économique à moyen terme : une monnaie forte pour une économie solide, la croissance la plus élevée possible qui soit compatible avec l'équilibre extérieur.

Cela conduira le Gouvernement à pratiquer une politique active et systématique de soutien de l'activité économique, en particulier par l'investissement. A cet égard, la question n'est pas, mesdames, messieurs les députés, d'investir à tout prix, n'importe comment et n'importe où, comme semblent le laisser penser ceux qui, après avoir proclamé la relance globale, se sont repliés, en plus ou moins bon ordre, sur la relance par l'investissement. La question est d'investir dans des conditions d'efficacité et de rentabilité qui permettent la création d'emplois qui soient à la fois sains et durables.

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. le Premier ministre. A quoi bon investir et créer une entreprise qui, comme nous l'avons vu dans de nombreux cas, au premier souffle de la bourrasque, dépose son bilan parce que l'investissement a été purement artificiel ?

Le Gouvernement veut encourager une telle politique de l'investissement efficient. En revanche, il écartera toute politique de stimulation massive et globale dont l'expérience a montré qu'elle ne conduit qu'à des créations d'emplois artificielles et précaires et qu'elle favorise, au premier chef, les industries de biens d'équipement de nos partenaires européens.

La préoccupation de l'emploi se trouve donc au cœur de la stratégie du VIII^e Plan. Chacun peut en trouver une confirmation en se reportant aux grandes options.

La réduction de notre dépendance en énergie et matières premières — option n° 1 du VIII^e Plan — est, bien sûr, une condition fondamentale pour notre développement à moyen terme. Pourrait-on parler d'une amélioration de l'emploi si on ne se donnait pas, au préalable, les moyens de payer les produits indispensables au fonctionnement même de notre agriculture et de notre industrie ?

La France a déjà réalisé dans ce domaine des progrès considérables. Elle était, en 1973, le pays le plus économe en énergie. Depuis cette date, c'est elle qui a fourni l'effort le plus important pour économiser davantage l'énergie.

Mais, et j'en donne acte à M. le rapporteur général de la commission des finances, ce n'est pas suffisant. Les graves désordres qui affectent actuellement le marché du pétrole ne laissent aucun doute sur la voie à suivre durant le VIII^e Plan : accentuer nos efforts pour économiser et mieux utiliser l'énergie ; diversifier les sources énergétiques en intensifiant le développement des énergies nouvelles ; poursuivre avec détermination le programme électronucléaire. Ainsi la poursuite de la croissance économique ne reposerait-elle plus, dans le moyen et le long terme, sur un appel croissant au pétrole. Il nous faut essayer de rompre le lien en quelque sorte ombilical qui existe entre la croissance de l'économie et l'appel de plus en plus important au pétrole. L'enjeu est considérable, puisqu'il s'agit de retrouver la marge de manœuvre dont nous sommes privés par un prélèvement pétrolier croissant.

L'option n° 2 — le développement d'une industrie concurrentielle — n'est pas moins déterminante pour l'avenir du pays. Pour préserver l'indépendance de la France, il faut non seulement maîtriser nos approvisionnements en énergie et en matières premières, mais aussi exporter pour payer ce que nous devons acheter en toute hypothèse à l'étranger. Or — et c'est un chiffre que nous devrions avoir constamment présent à l'esprit — nos ventes sont constituées, à 80 p. 100, de biens industriels.

La compétitivité de l'industrie est donc l'une des clés de notre indépendance. Je dirai même qu'elle est l'une des clés de notre survie. Elle est aussi, bien évidemment, nécessaire pour l'emploi. En effet, les entreprises compétitives sont celles qui innovent, qui investissent, qui se développent et qui exportent. Ce sont donc celles qui embauchent, qui créent des emplois durables et, en particulier, des emplois qualifiés, dont le pays a besoin. Ne nous y trompons pas : l'emploi au cours du VIII^e Plan dépendra de ce que deviendront notre industrie et — ai-je besoin de le préciser ? — notre artisanat, qui travaille à côté de l'industrie et qui prépare la création d'entreprises industrielles nouvelles. Comme l'indique le rapport, l'une des grandes tâches du VIII^e Plan sera donc l'adaptation de notre industrie. A cet égard, je retiens les propos du président de la commission de la production et des échanges, M. Durafour, sur l'importance de la recherche.

En effet, l'adaptation de notre industrie dépend de notre effort de recherche. Je peux vous dire, monsieur Durafour, que c'est l'un des domaines auxquels le Gouvernement attache une importance fondamentale.

M. Jean-Pierre Chevènement. On ne le dirait pas !

M. le Premier ministre. A cet égard, les commissions du Plan sont particulièrement appropriées pour une réflexion d'ensemble associant tous les partenaires sociaux.

Le renforcement des activités agricoles et de l'industrie alimentaire — c'est la troisième option — doit contribuer à mettre en valeur, surtout au plan international, dans un monde où les besoins alimentaires ne sont pas partout assurés, l'une des rares richesses premières de notre sol.

Les trois premières options du rapport forment ainsi un tout qui est fondamentalement orienté vers la relève du défi de la nouvelle économie mondiale. Elles cherchent à desserrer la contrainte extérieure pour parvenir à une croissance plus créatrice d'emplois.

L'option n° 4 accompagne cette logique profonde de la stratégie économique française en proposant des mesures spécifiques pour l'emploi.

Ces actions sont nécessaires, je l'ai dit à de nombreuses reprises, car les difficultés que nous connaissons ont des causes qui ne sont pas seulement économiques. Il est donc indispensable de recourir à une vaste panoplie d'actions complémentaires. Je mentionnerai la recherche d'une croissance plus riche en emplois, l'amélioration des conditions d'exercice des emplois, le travail à temps partiel, l'aménagement des durées du travail en tenant compte, notamment, de la pénibilité de certains travaux industriels et, enfin, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail.

Ces actions prises isolément ne peuvent infléchir de façon significative la situation de l'emploi. Mais leur ensemble, conjugué à la stratégie économique globale à moyen terme que je viens de décrire, permet d'espérer une amélioration progressive de l'emploi au cours du VIII^e Plan. Cette amélioration ne résultera pas, en tout cas, de la mise en œuvre de slogans comme celui que nous entendons parfois : « La semaine de trente-cinq heures payées quarante heures ». Car cela signifierait, à brève échéance, la régression du niveau de vie des Français et l'accroissement massif du chômage.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. le Premier ministre. C'est pour les travailleurs que je le dis. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Restent les cinquième et sixième options. Elles ne sont pas directement rattachées à la logique centrale que je viens d'indiquer, mais qui pourrait en contester l'utilité et la présence dans le VIII^e Plan ?

L'évolution de notre démographie appelle une politique familiale vigoureuse, aussi bien sur le plan financier que sous l'aspect de l'accueil de la famille et de l'enfant dans le milieu urbain qui est aujourd'hui celui de la majorité de la population. Mais, en même temps, toutes les autres catégories de dépenses sociales s'accroissent à un rythme qui constitue une charge d'autant plus insupportable pour la collectivité que la croissance connaît un infléchissement durable.

Le VIII^e Plan devra aborder le difficile problème de la maîtrise des dépenses sociales et proposer des solutions à moyen terme...

M. Alain Madelin. Très bien !

M. le Premier ministre. ...en ce qui concerne tant l'assurance maladie que l'assurance vieillesse.

Je peux indiquer à l'Assemblée que le Gouvernement est décidé à remettre de l'ordre dans la sécurité sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.) Il a déjà commencé à intervenir en ce sens et il poursuivra son action car elle est seule susceptible de maintenir la protection sociale des Français. Si nous n'agissions pas ainsi, nous irions à l'aventure, c'est-à-dire vers la diminution à terme du niveau de protection sociale des Français.

M. Hector Rolland. Tant mieux !

M. le Premier ministre. Monsieur, je ne peux approuver ce propos car je suis convaincu que dans la civilisation moderne, il est indispensable de sauvegarder notre niveau de protection sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

J'ai tenu à informer l'Assemblée des lignes d'action du Gouvernement, et j'espère fermement que je bénéficierai du concours du Parlement lorsque des décisions difficiles s'imposeront dans ce domaine.

Quant à la sixième option, qui vise à une amélioration de l'habitat et du cadre de vie des Français, je viens de souligner son importance vis-à-vis de la politique familiale. Mais, plus généralement, il nous faut aujourd'hui constater qu'une part importante de la génération des logements et des zones urbaines construits après la guerre ne répond plus aux aspirations de confort actuelles. De plus, leurs configurations architecturale et spatiale constituent souvent une cause majeure de gaspillage d'énergie tant par le biais du chauffage des habitations que par celui du transport des personnes.

Telles sont donc la logique et la justification profondes des six options que le Gouvernement a arrêtées. Je suis convaincu, mesdames, messieurs les députés, que votre débat peut enrichir la réflexion de départ sur ces options, car personne ne peut être assuré de la justesse de ses vues initiales. Plus que jamais, la confrontation des opinions et l'échange intellectuel sont nécessaires dans ces domaines.

La préparation proprement dite du VIII^e Plan, qui commencera dans quelques semaines, devra être mieux éclairée et j'attends beaucoup de la contribution de tous les groupes de l'Assemblée à cette grande tâche qui intéresse le pays tout entier.

Ainsi que l'a rappelé un précédent intervenant, la France fait face aujourd'hui à son troisième grand défi depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le premier a été celui de la reconstruction et le deuxième celui de l'entrée dans le Marché commun et de l'ouverture de nos frontières. Le troisième, le défi actuel, est celui de l'adaptation de la France au changement du monde.

Les difficultés sont grandes et les obstacles nombreux. Prenons garde de ne pas les sous-estimer. N'attendons pas des autres qu'ils nous montrent la voie ou qu'ils nous aident ; nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Il s'agit pour la nation tout entière de voir le présent tel qu'il est, de prévoir l'avenir tel qu'il se dessine, de vouloir le modifier suivant le système des préférences collectives du pays et, enfin, de pourvoir aux moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Je suis heureux, mesdames, messieurs les députés, de constater une grande convergence entre les propositions du Gouvernement et les orientations, les suggestions et, dans certains cas, les critiques présentées par le rapporteur général de la commission des finances, par le rapporteur de la commission des affaires culturelles et par le président de la commission de la production et des échanges. Je les remercie de leur contribution.

En consacrant tous nos efforts à l'élaboration du VIII^e Plan, nous montrerons que la France ne succombe pas à la résignation et au fatalisme et qu'elle entend par l'effort, dans le respect des nécessaires disciplines collectives, saisir toutes ses chances, qui sont grandes, et forger son avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Mes chers collègues, la conférence des présidents devant se réunir à dix-neuf heures, il n'est pas possible d'aborder dès maintenant l'examen de la question préalable présentée par M. Ballanger et les membres du groupe communiste.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique.

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion du projet de loi n° 1055 portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (rapport n° 1117 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1108 de M. Michel Durafour, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1112 de M. Jean-Claude Gaudin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

